

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 298

10 février 2006

SOMMAIRE

819 Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	14299	Kikuoka Luxembourg S.A., Mersch	14303
Aktia Fund Management S.A., Luxembourg	14288	Ledcol, S.à r.l., Belvaux	14303
Atlantlux Lebensversicherung S.A., Luxembourg	14303	Lion Intergestion, Sicav, Luxembourg	14257
Bollig Voyages, S.à r.l., Echternach	14296	Magiste International S.A., Luxembourg	14302
Elbroes, S.à r.l., Luxembourg	14300	Micro Warehouse Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	14299
Eurokobuild S.A., Contern	14301	Narol Investment S.A.H., Luxembourg	14288
eRevolution S.A., Luxembourg	14301	Patavium Asset Management S.A., Luxembourg	14295
Fapa S.A., Luxembourg	14300	Portfolio Selection Sicav, Luxembourg	14297
Fast Invest S.A., Luxembourg	14299	Posada S.A., Luxembourg	14283
Fast Invest S.A., Luxembourg	14299	Quadrifoglio S.A., Luxembourg	14297
FBZ S.A., Luxembourg	14298	Rogue Corporation, S.à r.l., Luxembourg	14284
FBZ S.A., Luxembourg	14298	Santa Luçia S.A., Luxembourg	14295
Gec Lux S.A., Luxembourg	14300	Silver Tongue S.A., Luxembourg	14297
GT Holding S.A., Luxembourg	14298	Société Financière Cereus S.A.H., Luxembourg	14296
GT Holding S.A., Luxembourg	14298	Spring Finance, S.à r.l., Luxembourg	14300
Hypercenter Investment S.A., Luxembourg	14258	Supra Invest S.A., Luxembourg	14301
International Stars S.A., Luxembourg	14302	Tiptop Chaussures S.A., Echternach	14301
Ivanhoe Europe Capital SCS, Luxembourg	14289	Tzwee, S.à r.l., Junglinster	14283
KBC Conseil-Service S.A., Luxembourg	14302		

LION-INTERGESTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 27.033.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 14 septembre 2005

Le Conseil d'Administration décide d'accepter:

- la démission de Monsieur Philippe de Terline en qualité d'Administrateur de la Société, avec effet au 13 septembre 2005.
- la cooptation de Monsieur Jacques Mahaux en qualité d'Administrateur, en date du 13 septembre 2005, en remplacement de Monsieur Philippe de Terline, démissionnaire.

Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06206. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095595.3/1024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

HYPERCENTER INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 107.815.

In the year two thousand and five, on the fourteenth day of October.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of HYPERCENTER INVESTMENT S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 107.815, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 6 May 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 934 of September 23, 2005.

The articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated 26 July 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The Meeting is opened at 3.15. p.m., Mrs Valérie Mantot, Avocat au Barreau de Paris, with professional address in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as Secretary Mr Raymond Thill, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as Scrutineer Mr Marc Prospert, private employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Full Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company (the Articles).

2. Change of the qualification of the current directors of the Company in order to reflect the change of article 13 of the Articles.

3. Miscellaneous.

II.- The Shareholders present or represented, the proxyholder of the represented Shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list signed by the Shareholders, the proxyholder of the represented Shareholders, the board of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed. The proxies of the represented Shareholders will also remain annexed to the present deed.

III.- It appears from the said attendance list, that out of the one thousand (1,000) shares, representing the entire subscribed share capital of the Company, all the shares are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the agenda items.

IV.- All the Shareholders of the Company state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting and have unanimously agreed to waive the convening notice in respect of this meeting.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to fully amend and restate the Articles which shall now read as follows:

«Art. 1. Form and name

1.1. There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited liability company (société anonyme) under the name of HYPERCENTER INVESTMENT S.A. (the «Company»).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Company's Board of Directors (the «Board»).

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the shareholders. Where the shareholders determine that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 4. Corporate objects

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The business of the Company shall in particular be to hold the charter capital in each of its subsidiaries (the «Subsidiaries») and to engage in all other activities and transactions incidental or ancillary to the development and construction, leasing of space, and management with respect to shopping centres which include a hypermarket as an anchor

tenant in the Russian Federation and the CIS as currently constituted (the «Business»). The Company shall conduct the Business on sound commercial profit-making principles in the best interests of the shareholders.

4.3. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.4. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

4.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 5. Share capital

5.1. The subscribed share capital is set at fifty thousand three hundred and thirty-seven US Dollars (USD 50,337.-) consisting of one thousand (1.000) shares in registered form without par value, each fully paid up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.3. The Company has agreed that (i) WORLD TOUR INVEST LTD. (a public limited liability company holding (Société Anonyme Holding) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1525 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under the number B 22.101) («WTI») shall own forty-nine per cent (49%) of the shares of the Company, (ii) EASTERN PROPERTY HOLDINGS LIMITED (a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at c/o Euro-American Trust and Management Services Limited, P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands) («EPH», and, jointly with WTI, the «A Shareholders») shall own twenty-six per cent (26%) minus one (1) of the shares of the Company, and (iii) HYPERCENTER HOLDING S.A., (a company established and existing under the laws of Luxembourg whose registered office is at 67, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg) («HH» or the «B Shareholder») shall own twenty-five per cent (25%) plus one (1) of the shares of the Company.

Art. 6. Shares

6.1. The shares of the Company are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares

7.1. No shareholder shall at any time transfer any of its shares held by it from time to time without first complying with the terms of these Articles (including without limitation Articles 7 through 9 (inclusive)) and the Company shall not register any transfer made in breach of these Articles and the rights relating to the shares comprised in any such transfer shall be suspended and of no effect whatsoever and until, in each case, the breach is rectified. In any case, shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

7.2. Where a shareholder of the Company (the «Selling Shareholder») desires to transfer any or all of its shares (the «Offered Shares») to a third party (the «Purchaser») the Selling Shareholder shall provide a written notice (the «Offer Notice») to all other shareholders of the Company (the «Remaining Shareholders»), offering the Remaining Shareholders the opportunity to purchase any or all of the Offered Shares and indicating:

7.2.1. the identity of the intended Purchaser;

7.2.2. the proposed consideration for the Offered Shares; and

7.2.3. other principal terms of the proposed transfer of the Offered Shares.

7.3. Within thirty (30) days following the receipt of the Offer Notice (the «First Refusal Period»), any Remaining Shareholder (the «Purchasing Shareholder») may irrevocably accept the offer set forth in the Offer Notice by means of delivering a written notice (the «Purchase Notice») to the Selling Shareholder, specifying the portion of the Offered Shares, up to the same proportion of the Purchasing Shareholder's current shareholding in the Company, which it desires to purchase on the terms and conditions as set forth in the Offer Notice.

7.4. Where more than one (1) Remaining Shareholder (the «Purchasing Shareholders») delivers a Purchase Notice within the First Refusal Period, the Offered Shares shall be acquired by the Purchasing Shareholders in proportion to their respective shareholdings in the Company, unless the Purchasing Shareholders agree among themselves otherwise. No Purchasing Shareholders shall be obligated or entitled to purchase more Offered Shares than set forth in the relevant Purchase Notices.

7.5. The sale and the purchase of the Offered Shares between the Selling Shareholder and the Purchasing Shareholder(s) shall take place within sixty (60) days of the later of:

7.5.1. the end of the First Refusal Period;

7.5.2. the date of the last waiver in writing by the shareholders of their pre-emptive rights under these Articles; or

7.5.3. the date upon which all regulatory approvals for the sale and the purchase of the Offered Shares have been obtained;

the period starting from the date of delivery of the Offer Notice to the date of occurrence of the later of any of the above being the «Purchase Period».

7.6. Where all or any portion of the Offered Shares remain unsold following the expiration of the First Refusal Period or (where applicable) the Purchase Period, and at all times subject to Article 8 (Tag-Along Rights) and Article 9 (Drag-Along Rights), the Selling Shareholder shall be entitled, within a period of not more than twenty (20) business days following the expiration of the First Refusal Period or (where applicable) the Purchase Period, to transfer the Offered Shares to the Purchaser on the same terms and conditions as set forth in the Offer Notice.

7.7. The sale of the Offered Shares to a Purchasing Shareholder or a Purchaser (either of which, a «Relevant Purchaser») shall be on the following terms:

7.7.1. the Offered Shares shall be sold free from all liens and any other third party rights, together with all the rights attaching to them, including all rights to any dividends or other distributions declared, paid or made after the date of the Offer Notice;

7.7.2. the Selling Shareholder and the Relevant Purchaser shall duly execute declarations for transfer of the Offered Shares (the date of such execution being the «Transfer Date»);

7.7.3. the Relevant Purchaser shall make payment of the total consideration for the relevant Offered Shares at least one (1) business day prior to the Transfer Date. Upon receipt of such consideration the Selling Shareholder shall deliver to the Relevant Purchaser title to all of the Offered Shares, free and clear of any liens, and represented by certificates duly endorsed for transfer, as such Relevant Purchaser may reasonably require;

7.7.4. the Selling Shareholder shall do all such other things and execute all other documents as the Relevant Purchaser may reasonably request to give effect to the sale and the purchase of the relevant Offered Shares; and

7.7.5. where the Relevant Purchaser is a Purchaser, i.e. a third party, it shall accede to these Articles and shall succeed to all the rights and obligations of the Selling Shareholder existing or accrued hereunder.

7.8. Where the Relevant Purchaser is a Purchaser, the Selling Shareholder shall notify the Purchaser of the provisions of Article 7.7 and Article 8.1.

7.9. Except as otherwise required by law, once either the A Shareholders or the B Shareholder transfer all of their respective shares to a third party who is not an Affiliate (as defined below) of the shareholder in question, the provisions of Articles 7, 8 and 9 hereof which are not mandatory legal requirements under Luxembourg law shall no longer be effective and shall lose all legal force. «Affiliate» means, in relation to any shareholder, any other shareholder which directly or indirectly controls, or is under common control with, or is controlled by, such shareholder, including, if such shareholder is an individual, any relative or spouse of such shareholder, or any relative of such spouse of such shareholder, any one of whom has the same home as such shareholder, and also including any trust or estate for which any such shareholder or shareholders specified herein, directly or indirectly, serves as a trustee, executor or in a similar capacity (including, without limitation, any protector or settlor of a trust) or in which such shareholder or shareholders specified herein, directly or indirectly, has a substantial beneficial interest and any shareholder who is controlled by any such trust or estate. As used in this definition, «control» (including, with its correlative meanings «controlled by» and «under common control with») shall mean, with respect to any shareholder, the possession, directly or indirectly, of power to direct or cause the direction of management and policies (whether through ownership of securities or partnership or other ownership interests, by contract or otherwise) of a shareholder.

7.10. Notwithstanding anything to the contrary in this Article 7, where a Transfer (as defined below) occurs as a result of a Change of Control (as defined below) of a shareholder, then such Transfer shall be treated as a direct transfer of shares to a Purchaser for purposes of this Article 7, and the proposed consideration shall be the fair market value of all shares of the Company owned by the shareholder subject to the Change of Control, determined as of the time immediately prior to the Change of Control. As used in this Article 7.10, «Transfer» means any direct or indirect sale, exchange, transfer (including, without limitation, any transfer by gift or operation of law, or any transfer of an economic interest in any derivative security), assignment, distribution or other disposition, or issuance or creation of any option or any voting proxy, voting trust or other voting agreement in respect of any company or instrument (including, without limitation, any securities), whether in a single transaction or a series of related transactions, including without limitation, (a) the direct or indirect enforcement or foreclosure of any lien or (b) any Change of Control; provided, that nationalization, expropriation, confiscation, bankruptcy (other than any bankruptcy initiated by the petition of any shareholder, or any Affiliate (as defined in Article 7.9) of such shareholder), arrest or any similar action or proceeding initiated by any governmental or regulatory authority in respect of any company or instrument shall not constitute a Transfer; «Change of Control» means, with respect to any shareholder or any Controlling Person of such shareholder: (i) the sale or other disposition of all or substantially all of such shareholder's or such Controlling Person's assets, in one or a series of related transactions, to any shareholder or shareholders (other than a Controlling Person of such shareholder or any Controlled Affiliate or Controlled Affiliates of such Controlling Person); (ii) the sale or other disposition of more than fifty per cent (50%) of the securities having ordinary voting power for the election of directors or other governing body of such shareholder or Controlling Person, in one or a series of related transactions, to any person or persons (other than a Controlling Person of such shareholder or any Controlled Affiliate or Controlled Affiliates of such Controlling Person); (iii) the merger or consolidation of such shareholder or Controlling Person with or into another person or the merger of another person into such shareholder or Controlling Person with the effect that any person or persons other than the existing shareholders of such shareholder or Controlling Person prior to such transaction own or control, directly or indirectly, more than fifty per cent (50%) of the securities having ordinary voting power for the election of directors or other governing body of the shareholder surviving such merger, or the shareholder resulting from such consolidation; (iv) the liquidation or dissolution of such shareholder or Controlling Person; or (v) the execution of any

agreement to do any of the foregoing; «Controlling Person» shall mean, with respect to any person, any other person which owns or controls, directly or indirectly, more than fifty per cent (50%) of the securities having ordinary voting power for the election of directors or other governing body of such first person or more than fifty per cent (50%) of the partnership or other ownership interests therein (other than as a limited partner of such first person); provided that, for the purposes of these Articles, the term «Controlling Person» shall not include any of the equity holders of any of EPH or WTI, or any of the Controlling Persons of such equity holders; and «Controlled Affiliate» shall mean, with respect to any person, any Affiliate (as defined in Article 7.9) of such person in which such person owns or controls, directly or indirectly, more than fifty per cent (50%) of the securities having ordinary voting power for the election of directors or other governing body thereof or more than fifty per cent (50%) of the partnership or other ownership interests therein (other than as a limited partner).

7.11. Any shareholder (a «Charging Shareholder») may charge shares to any person (a «Chargee») to secure a bona fide obligation, provided that the following terms and conditions are satisfied:

7.11.1. Prior to the charge of any shares to a chargee or the execution of any agreement with a Chargee concerning such a charge (a «Third-Party Charge Agreement»), the Charging Shareholder shall receive prior written consent to such charge from shareholders holding not less than ten per cent (10%) of all of the shares at the relevant date. Prior to the charge of any shares to a Chargee or the execution of a Third-Party Charge Agreement, the Charging Shareholder shall give:

(A) written notice of the charge (the «Charge Notice») to each of the non-charging shareholders (each, a «Non-Charging Shareholder» and collectively, the «Non-Charging Shareholders»), which Charge Notice shall set forth the identity of the Chargee, the amount and term of financing being secured by the charge, and the number of shares charged thereby (the «Charged Shares»);

(B) copies of the relevant charge agreement; and

(C) a written acknowledgement from the Chargee (which acknowledgement may be included in the Third-Party Charge Agreement) that the Chargee agrees to the terms and conditions of this Article 7.11.

7.11.2. The charge shall be governed by the Third-Party Charge Agreement, which shall be binding on the Chargee and which shall provide that:

(A) The Chargee, prior to taking any actions to enforce its rights in or to the Charged Shares (including, but not limited to, any foreclosure upon, sale of, or acceptance of title to, the Charged Shares) (a «Foreclosure Action»), shall give at least forty-five (45) days prior written notice of such intention (a «Foreclosure Notice») to each of the Non-Charging Shareholders. Such Foreclosure Notice shall be deemed an Offer Notice (within the meaning set out in Article 7.2) by the Charging Shareholder in respect of the Charged Shares and the Charged Shares shall be subject to a right of first refusal in favour of the Non-Charging Shareholders in accordance with the provisions of Articles 7.2 through 7.8 (inclusive) and the proposed consideration for the Charged Shares shall be the «Fair Market Value» (which means fair market value as determined by a «Big Four» international accounting firm, whose fees shall be paid by the party or parties selling shares in connection with a relevant transaction) of such Charged Shares, determined as of the time immediately prior to the charge;

(B) Each Non-Charging Shareholder shall be an express third-party beneficiary of the Third-Party Charge Agreement with respect to each such Non-Charging Shareholder's rights set forth under these Articles; and

(C) In the event that the Charged Shares are transferred, the transferee which acquires the shares agrees to be bound by the terms and conditions of these Articles.

7.11.3. The Chargee shall not be an Affiliate (as defined in Article 7.9) of such Charging Shareholder and shall be either:

(A) A bank with an investment grade rating from Moody's Corporation (i.e. Baa or higher) or Standard & Poor's (i.e. BBB or higher), as such ratings are determined at the time of the charge; or

(B) Any other lender or supplier of vendor financing for the Company that has a long term debt rating of Baa or higher from Moody's Corporation or a rating of BBB or higher from Standard & Poor's, as such ratings are determined at the time of the charge.

7.12. Notwithstanding anything to the contrary in these Articles, for a period of ten (10) years from the date of these Articles:

(A) WTI shall have an exclusive call option to acquire up to two per cent (2%) of the shares of the Company from EPH, for a price per share equal to (i) the book value attributed to the shares in the most recent audited financial statements of EPH, divided by (ii) the number of such shares held by EPH. Such call option may be exercised by written notice to EPH at any time, and WTI and EPH shall consummate the sale within ten (10) days thereafter. The other shareholders and the Company shall provide reasonable assistance to facilitate such transfer, as may be requested by WTI and EPH;

(B) in the event of a change of control with respect to EPH, WTI shall have an exclusive call option to acquire any or all shares of the Company owned by EPH, for a price per share equal to (i) the book value attributed to the shares in the most recent audited financial statements of EPH, divided by (ii) the number of such shares held by EPH. Such call option may be exercised by written notice to EPH at any time after such a change of control, and WTI and EPH shall consummate the sale within ten (10) days thereafter. The other shareholders and the Company shall provide reasonable assistance to facilitate such transfer, as may be requested by WTI and EPH; and

(C) for avoidance of doubt, any sales of shares under this Article 7.12 shall not be subject to any of the other provisions of this Article 7 or of Articles 8 or 9, except for such provisions of Articles 7, 8 or 9 as are mandatory legal requirements under Luxembourg law.

7.13. Notwithstanding anything to the contrary in these Articles, for a period of ten (10) years from the date of these Articles:

(A) in the event of a change of control with respect to WTI, EPH shall have an exclusive call option to acquire any or all shares owned by WTI, for a price per share equal to (i) the book value attributed to the shares in the most recent audited financial statements of WTI, divided by (ii) the number of such shares held by WTI. Such call option may be exercised by written notice to WTI at any time after such a change of control, and EPH and WTI shall consummate the sale within ten (10) days thereafter. The other shareholders and the Company shall provide reasonable assistance to facilitate such transfer, as may be requested by EPH and WTI; and

(B) for avoidance of doubt, any sales of shares under this Article 7.13 shall not be subject to any of the other provisions of this Article 7 or of Articles 8 or 9, except for such provisions of Articles 7, 8 or 9 as are mandatory legal requirements under Luxembourg law.

7.14. Notwithstanding anything to the contrary in these Articles, for a period of ten (10) years from the date of these Articles:

(A) subject to the mutual agreement of EPH and WTI in their sole discretion, EPH shall be entitled to transfer all of its Shares to WTI, or WTI shall be entitled to transfer all of its shares to EPH, on such terms and conditions as they shall agree;

(B) the other shareholders and the Company shall provide reasonable assistance to facilitate such transfer, as may be requested by WTI and EPH; and

(C) for avoidance of doubt, any transfer of shares under this Article 7.14 shall not be subject to any of the other provisions of this Article 7 or of Articles 8 or 9, except for such provisions of Articles 7, 8 or 9 as are mandatory legal requirements under Luxembourg law.

Art. 8. Tag-Along Rights

8.1. If any Selling Shareholder becomes entitled to transfer all or any of the Offered Shares to the Purchaser, then any Remaining Shareholder shall be entitled, by way of written notice to the Selling Shareholder (the «Tag-Along Notice») sent within five (15) business days after the end of the First Refusal Period, to require the Selling Shareholder to procure that the Purchaser extends to such Remaining Shareholder an irrevocable offer (the «Offer») to purchase from such Remaining Shareholder up to the same proportion of its shares as the proportion of the Offered Shares of the Selling Shareholder bears to such Selling Shareholder's entire shareholding in the Company and on the same terms and conditions as set forth in the Offer Notice.

8.2. The Selling Shareholder shall procure that the Purchaser issues the Offer within five (5) business days following the date of receipt of the relevant Tag-Along Notice by the Selling Shareholder. The Offer shall be irrevocable, and open for acceptance by the relevant Remaining Shareholder(s) within ten (10) business days after the date on which such Offer is received.

8.3. Where the Offer has been accepted by any of the relevant Remaining Shareholders, the Purchaser shall complete its purchase of the relevant shares from such Remaining Shareholders prior to or at the same time as its purchase of any of the Offered Shares from the Selling Shareholder.

8.4. Where the Purchaser decides to acquire only a specified number of the Offered Shares, then the Selling Shareholder and each of those Remaining Shareholders who have invoked their tag-along rights pursuant hereto shall sell their shares pro-rata to their then current shareholdings in the Company.

Art. 9. Drag-Along Rights

9.1. If at any time after the fifth (5th) anniversary of the date of these Articles, a Selling Shareholder enters into negotiations with a Purchaser for the acquisition of one hundred per cent (100%) of the shares in the Company and any of the other shareholders do not exercise their rights under Article 7 in respect of the Offered Shares, then such Selling Shareholder may by written notice (the «Drag-Along Notice») require all the Remaining Shareholders to sell all of their shares to such Purchaser at the same price and on the same terms and conditions as those provided to the Selling Shareholder, provided that:

9.1.1. The Purchaser must be a strategic or industrial investor; and

9.1.2. The Remaining Shareholders shall have the choice in their own discretion to either:

(A) purchase the Selling Shareholder's shares at the price offered by the Purchaser less a discount of twelve and a half per cent (12.5%) (the «Discount Sale»); or

(B) allow the sale of one hundred per cent (100%) of the shares in the Company to proceed pursuant to this Article 9.

9.1.3. In the event of a Discount Sale pursuant to Article 9.1.2(A) above, the Selling Shareholder and the Remaining Shareholders shall consummate the transaction within sixty (60) days after the Drag-Along Notice.

9.2. The Drag-Along Notice shall be sent within thirty (30) days after the expiration of the First Refusal Period. The Drag-Along Notice shall be accompanied by a written undertaking addressed to each of the Remaining Shareholders and duly executed by such Purchaser as follows:

9.2.1. that such Purchaser undertakes to purchase the shares held by each Remaining Shareholder; and

9.2.2. that payment for such shares will be made in cash without any set-off or deduction whatsoever upon completion of the relevant transfer.

9.3. Upon receipt of a Drag-Along Notice and the undertaking referred to in Article 9.2, each Remaining Shareholder shall be bound to sell to the Purchaser all of the shares held by it within a period of sixty (60) days from the date of service of the Drag-Along Notice.

9.4. The provisions of Article 7.7 shall apply to any sale of shares under this Article 9, mutatis mutandis.

9.5. In the event that a Drag-Along Notice is given pursuant to this Article 9, the Tag-Along provisions under Article 8 shall not apply.

9.6. In the event that a Discount Sale occurs, and thereafter on or prior to the date which is the first anniversary of such Discount Sale, the Remaining Shareholders (and/or any of their Affiliates, as defined in Article 7.9) consummate (or enter into a binding agreement in respect of) a transaction or a series of transactions with a third party in respect of a

disposal to such third party of all or substantially all of the shares or all or substantially all of the assets of the Company, whether directly or indirectly, through purchase, merger, consolidation or otherwise, then, immediately upon completion of such transaction, the Remaining Shareholders shall pay to the Selling Shareholder an amount equal to (a) the Relevant Percentage (as defined below) of the aggregate amount of consideration payable to the Remaining Shareholders in such transaction, reduced by (b) (i) the aggregate consideration that was paid to the Selling Shareholder by the Remaining Shareholders in the Discount Sale, and (ii) interest accrued at ten (10) per cent per year on such consideration. «Relevant Percentage» means the percentage of shares of the Company sold by the Selling Shareholder in the Discount Sale.

Art. 10. Pre-emptive Rights

10.1. After December 29, 2006, if the Company proposes to sell, issue or grant any shares or other securities or rights, each shareholder shall have the right, on the same terms and conditions of the proposed sale, issuance or grant (including, without limitation, as to price) and exercisable within thirty (30) days after the Company has given the shareholders notice of such proposed sale, issuance or grant, to purchase a percentage of the shares or securities to be sold, issued or granted equal to the percentage obtained by dividing the number of shares held by such shareholder by the total number of issued and outstanding shares, on a fully-diluted basis, as of the business day immediately prior to the date of such sale, issuance or grant.

Art. 11. Meetings of the shareholders of the Company

11.1. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

11.2. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting and at such place as all the shareholders may unanimously designate, on the second (2nd) Wednesday of May of each year at 10 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

11.3. The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

11.4. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

11.5. Special meetings of the shareholders shall be held at the request of any shareholder holding at least ten per cent (10%) of all of the shares of the Company at the relevant date, and the agenda for such meetings shall include any matters proposed for consideration by any shareholder holding at least such amount of shares. Any shareholder convening such a meeting shall ensure that notice of such meeting is given to all the shareholders of the Company.

Art. 12. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices

12.1. Subject to Clause 12.8, each of the shareholders shall be notified in writing of the time and place of any meeting of the shareholders by the chairman of the Board at least thirty (30) days prior to the meeting, or upon such shorter notice as may be approved by each of the shareholders, such notice to be delivered to each shareholder by fax and by an internationally recognized courier company which provides the sender with delivery confirmation (fax number and address).

12.2. A quorum for the transaction of business and the taking of any action by the shareholders shall require the presence in person of the shareholders holding in the aggregate at least seventy-five per cent (75%) of the shares of the Company as of the date of such meeting, at least one of whom shall be the B Shareholder. If at any meeting of the shareholders there shall not be such a quorum present, the meeting shall be adjourned to be held thirty (30) days after such meeting at the same hour and location as the adjourned meeting, provided that the notice setting out such adjournment for lack of quorum, the potential reduction of the requisite quorum in accordance with the immediately following sentence and details of adjourned meeting is delivered to the A Shareholders and the B Shareholder in accordance with Article 12.1. Following the adjournment for lack of quorum, the quorum of such adjourned meeting shall be reduced from the shareholders holding in the aggregate at least seventy-five per cent (75%) of the shares of the Company as of the date of such meeting to the shareholders holding in the aggregate at least fifty per cent (50%) of the shares as of the date of such meeting, and the requirement that the B Shareholder be present shall be eliminated for such meeting. Upon reconvening of such adjourned meeting with the quorum so reduced, only the matters fully and fairly set out in the original notice of such meeting shall be decided by the shareholders at such meeting and adequate notice of any decisions taken at such meeting shall be provided to all of the shareholders not present at the meeting within three (3) business days following the date of such meeting.

12.3. Subject to Article 12.2, and except as may otherwise be required by mandatory provisions of Luxembourg law, all matters raised before a meeting of the shareholders shall be decided by the shareholders by simple majority vote, except that the approval or adoption of the following matters shall require an affirmative vote of the shareholders holding at least seventy-five per cent (75%) of the shares held by all of the shareholders present at the meeting, at least one of whom shall be the B Shareholder:

12.3.1. the making of any change in the name of the Company or any of its Subsidiaries (each of the foregoing being a «Group Company» and collectively «Group Companies»);

12.3.2. the making of any change in the location of the principal office of the Company as established by the shareholders or Board from time to time (the «Company's Principal Office») or the principal offices of any other Group Company;

12.3.3. the making of any change in a Group Company's Memorandum and Articles of Association, Charter, Foundation Agreement or other equivalent documents;

12.3.4. the creation, allotment or issue of any shares in the capital of a Group Company or of any other securities or the grant of any option or rights to subscribe in respect thereof or convert any instrument into such shares or other securities, other than in accordance with the terms of these Articles;

12.3.5. the reduction of capital, or variation of the rights attaching to any class of shares in the capital of a Group Company or any redemption, purchase or other acquisition by a Group Company of any of its shares or other securities;

12.3.6. the payment or declaration by a Group Company of any dividend or other distribution on account of shares in its capital, other than in accordance with the terms of these Articles;

12.3.7. the consolidation or amalgamation of a Group Company with any other company;

12.3.8. the dilution of a Group Company's interests, directly or indirectly, in any of its subsidiaries;

12.3.9. the acquisition by a Group Company of any assets or property (other than in the ordinary course of business), including without limitation any share capital or other securities of any body corporate, at a total cost to the Group Company (per transaction) of more than twenty million US Dollars (USD 20,000,000.-);

12.3.10. the sale or disposition of any assets or property of a Group Company, including without limitation any share capital or other securities of any body corporate, for a total price per transaction of more than twenty million US Dollars (USD 20,000,000.-);

12.3.11. the borrowing by a Group Company of an amount in excess of USD 20,000,000.- or the creation of any charge or other security over any assets or property of a Group Company except for the purpose of securing borrowings from bankers in the ordinary course of business of an amount not exceeding twenty million US Dollars (USD 20,000,000.-);

12.3.12. the giving by a Group Company of any guarantee or indemnity in excess of twenty million US Dollars (USD 20,000,000.-);

12.3.13. the making by a Group Company of any loan or advance in excess of twenty million US Dollars (USD 20,000,000.-) to any person, firm, body corporate or other business;

12.3.14. the making of any contract by the Company or the making by any other Group Company of any contract with a shareholder or its Affiliate (as defined in Article 7.9), or of any contract of a material nature outside the normal course of the business of such Group Company;

12.3.15. the adoption by a Group Company of a share option or share incentive scheme or employee share trust or share ownership plan; or

12.3.16. an initiation of a voluntary winding up of the Company or the presentation of any petition for the winding-up or liquidation of a Group Company, entering into any final scheme of arrangement with creditors, or the taking of any formal actions with respect to its bankruptcy or liquidation, or the appointment of a receiver with respect thereto.

In determining whether any of the matters described above requires the approval of the shareholders as aforesaid, a series of related transactions which, when aggregated, exceed the figure specified in the relevant paragraph shall be construed as a single transaction requiring such approval.

12.4. Each share is entitled to one (1) vote.

12.5. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

12.6. Notwithstanding any provision hereof to the contrary, the nationality of the Company may be changed only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders of the Company.

12.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, and a copy of such written proxy shall be provided to each other shareholder prior to the start of the meeting. Such proxy may act on the appointing shareholder's behalf and vote in his stead at any meeting of the shareholders.

12.8. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 13. Management, Board

13.1. The Company shall be managed by a Board composed of six (6) members (the «Directors»). The A Shareholders shall have the right to propose to the general meeting of shareholders the appointment of four (4) of the Directors in their sole discretion (such Directors proposed by the A Shareholders, the «A Directors») and the B Shareholder shall have the right to propose to the general meeting of shareholders the appointment of two (2) of the Directors in its sole discretion (such Director proposed by the B Shareholder, the «B Director»). The Directors shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible.

13.2. The Directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of Directors, their remuneration and the term of their office. A Director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

13.3. The right to propose the appointment of a Director to the general meeting of shareholders shall also include the right to propose the removal or replacement of such Director with or without cause.

13.4. Once elected pursuant to Articles 13.1 and 13.2, a Director shall continue in office until the removal of such Director in accordance with the provisions of these Articles or until the earlier death, disability or resignation of such Director. Any Director may resign at any time by giving written notice of such Director's resignation to the Company. Any such resignation shall take effect on the date upon which the Company receives such notice or at any later effective time as specified in such notice.

13.5. The general meeting of shareholders has the right to designate, nominate, appoint or second certain Directors and officers of or to the Company pursuant to the terms of these Articles. The shareholders acknowledge and agree that each such individual person shall owe a fiduciary duty to, and be expected to act at all times in the best interests of, the Company, and the shareholders shall ensure that any person designated, nominated, appointed or seconded by the general meeting of shareholders shall acknowledge such fiduciary duties and expectations. The shareholders shall use their respective best endeavours to ensure that each such person performs his or her duties and obligations diligently, in good faith, and in accordance with usual and customary business practices. Subject to any contrary provisions in these Articles, a Director shall be entitled to appoint an alternate Director to attend Board meetings on his behalf, by written notice to the other Directors and the Company; provided, that such alternate Director shall not be entitled to consent to resolutions adopted by written consent.

13.6. In the event that any Director ceases to serve as a member of the Board during his or her term of office, the same shareholder that proposed the appointment of such former Director in accordance with Article 13.1 shall make a proposal to fill the resulting vacancy by providing to the other shareholders a written notice of its new proposed nominee to the Board within thirty (30) days following the date of any such cessation, and, promptly following the date of such notice, a general meeting of shareholders of the Company shall be held to vote on the proposed nominee to be elected as a new Director.

13.7. The Directors shall serve without compensation unless otherwise agreed by the shareholders. The Company shall reimburse the Directors for their reasonable out-of-pocket expenses incurred in attending meetings of the Board.

13.8. Subject to Articles 14.3 and 14.5, the following matters and transactions of the Company (the «Major Board Matters») arising before a Board meeting shall be decided by a simple majority vote of the Directors, at least one of whom shall be a B Director:

13.8.1. approval of the annual business plan or any amendment to or material departure from any of the same;

13.8.2. without prejudice to Article 13.8.1, the making of any change in the nature of the trade or business of a Group Company (or the business) other than as described in the annual Business Plan (in accordance with the meaning set out in Article 21.2);

13.8.3. without prejudice to Article 13.8.1, the making of any material change in the nature or geographical area of the business of a Group Company other than as described in the annual Business Plan;

13.8.4. entering into new lines of business other than as described in the annual Business Plan;

13.8.5. entering into joint ventures or strategic alliances;

13.8.6. the selection of and any change in the auditors of any of the Group Companies;

13.8.7. the approval, subject to Article 13.10, of the List;

13.8.8. the acquisition by a Group Company of any assets or property (other than in the ordinary course of business), including without limitation any share capital or other securities of any body corporate, at a total cost to the Group Company (per transaction) of more than one million US Dollars (USD 1,000,000.-);

13.8.9. the sale or disposition of any assets or property of a Group Company, including without limitation any share capital or other securities of any body corporate, for a total price (per transaction) of more than one million US Dollars (USD 1,000,000.-);

13.8.10. subject to Article 13.9, the borrowing by a Group Company of an amount which would exceed one million US Dollars (USD 1,000,000.-), or the creation of any charge or other security over any assets or property of a Group Company except for the purpose of securing borrowings from bankers in the ordinary course of business of an amount not exceeding one million US Dollars (USD 1,000,000.-);

13.8.11. subject to Article 13.9, the giving by a Group Company of any guarantee or indemnity in excess of one million US Dollars (USD 1,000,000.-);

13.8.12. the making by a Group Company of any loan or advance in excess of one million US Dollars (USD 1,000,000.-) to any person, firm, body corporate or other business;

13.8.13. the commencement or settlement of any litigation, arbitration or other formal proceedings by or involving a Group Company where the value of the claim is in excess of one million US Dollars (USD 1,000,000.-), whether as a plaintiff, defendant or other involved party;

13.8.14. the adoption of the annual accounts or amendment of the accounting policies previously adopted by a Group Company; and

13.8.15. the adoption by a Group Company of an employee bonus or profit-sharing scheme providing for payments in any given Financial Year (in accordance with the meaning set out in Article 21.1) of more than the greater of (a) five per cent (5%) of net profits of the Group Companies on consolidated basis reflected in the audited profits and loss statement of the Group Companies for the preceding Financial Year and (b) one million US Dollars (USD 1,000,000.-).

In determining whether any of the matters described above require the approval of the Board as aforesaid, a series of related transactions which when aggregated exceed the figure specified in the relevant paragraph shall be construed as a single transaction requiring such approval.

13.9. Where the Board fails to approve any borrowing (as set forth in Article 13.8.10 above) or a financial guarantee or indemnity (as set forth in Article 13.8.11 above) necessary to secure such borrowing (the «Original Financing»), each shareholder that proposed any Director who voted against or abstained from the voting on this issue, will use its commercially reasonable endeavours to propose for the Board's consideration within thirty (30) business days from the date of the meeting of the Board in question alternative financing, which (i) shall be on terms which are commercially acceptable to the Company, and (ii) shall originate from a bank or other lender or supplier of vendor financing with a credit rating not lower than the Original Financing; provided, however, that, notwithstanding anything to the contrary in these Articles, the preceding provisions of this Article 13.9 shall not apply:

13.9.1. in respect of any Original Financing to be extended by an Affiliate (as defined in Article 7.9) of a shareholder;

13.9.2. unless the Original Financing is to be provided by:

(A) A bank with an investment grade rating from Moody's Corporation (i.e., Baa or higher) or Standard & Poor's (i.e., BBB or higher), as such ratings are determined at the time of the relevant Board meeting; or

(B) any other lender or supplier of vendor financing that has a long term debt rating of Baa or higher from Moody's Corporation or a rating of BBB or higher from Standard & Poor's, as such ratings are determined at the time of the relevant Board meeting; and

13.9.3. at any time when the debt-to-equity ratio of the Group Companies based on the latest available audited consolidated balance sheet for the Group Companies, shall exceed a ratio of 75:25 (debt:equity).

Failure to propose the alternative financing as set out above shall be deemed to be an approval of the Original Financing.

13.10. Subject to the terms of these Articles, the A Shareholders shall have the right to propose the appointment of a CEO and/or CFO of any Group Company, provided that the list of candidates for such position(s) (the «List») is preliminarily approved by the B Shareholder. For this purpose, the A Shareholders may from time-to-time submit the List to the B Shareholder for consideration. The List shall include experienced reputable individuals (and their curricula vitae shall be attached) and shall contain not less than three (3) and no more than ten (10) candidates for each position at each Group Company. If, within fifteen (15) business days from the date of the receipt of the List by the B Shareholder, the A Shareholders have not received contrary written notice from the B Shareholder, the A Shareholders shall be entitled to appoint any of the candidates included in the List to the respective position at the relevant Group Company. If, within fifteen (15) business days from the date of the submission of the List to the B Shareholder, the B Shareholder provides a notice to the A Shareholders that it disapproves of any candidate from the List, the A Shareholders may make appointment from those candidates in respect of whom no notice of disapproval is provided. If the B Shareholder disapproves of all of the candidates on the List, the A Shareholders shall promptly submit a new List, in which case the above procedure shall again apply, provided that in this case the B Shareholder shall not be entitled to disapprove the whole List (and if this should occur, the A Shareholders shall become immediately entitled to appoint any of the candidates included in the List), and provided further that the B Shareholder shall always leave not less than two (2) candidates for each position at each Group Company for the A Shareholders' discretion.

13.11. The Board shall have the right to establish various committees to advise the Directors. The B Shareholder shall have the right to have a number of appointed representatives on each Board committee that is established in proportion to the number of Directors the B Shareholder is entitled to propose for appointment to the full Board, provided that in no event shall the number of such appointed representatives be less than one.

13.12. The shareholders and the Company will exercise their respective powers (including by means of voting their shares and taking all other steps within their respective powers) to procure that at all times, to the fullest extent permitted by applicable law, the Directors and other officers of each Group Company shall at all times be fully indemnified by such Group Company against all liabilities incurred during the proper performance of their duties to such Group Company, including all liabilities customarily covered by Directors' and officers' insurance in jurisdictions in which such insurance is commonly available.

13.13. Each of the Subsidiaries shall have a Board consisting of four (4) members, unless otherwise agreed by the shareholders. The A Shareholders shall have the right to nominate three (3) members to the Board of each of the Subsidiaries in its sole discretion, wherein EPH shall have the right to nominate one (1) Director and WTI shall have the right to nominate two (2) Directors (such member nominated by the A Shareholders, the «A Subsidiary Director»). The B Shareholder shall have the right to nominate one (1) member to the Board of each of the Subsidiaries in its sole discretion (such member nominated by the B Shareholder, the «B Subsidiary Director»). The A Shareholders and the Company shall use commercially reasonable endeavours and exercise, to the extent permitted by applicable law, all rights and powers of control over the affairs of each of the Subsidiaries in order to ensure that the B Shareholder shall be able to exercise in respect of such B Subsidiary Director all rights granted to the B Shareholder in respect of the B Director under this Article 13 applied mutatis mutandis in respect of each of the Subsidiaries.

Art. 14. Meetings of the Board

14.1. The Board shall meet at least quarterly, at such time and place (which shall in principle be Luxembourg) as all of the Directors may unanimously designate. In absence of such designation by the Directors, such meetings shall take place at the Company's Principal Office. Special meetings of the Board shall be held at the request of any one (1) Director, and in such case the relevant Director shall ensure that notice of such meeting is given to each of the other Directors in accordance with the terms of Article 14.4.

14.2. At the first Board meeting after any election of Directors, the A Directors shall nominate one of the Directors as a candidate for chairman of the Board, and the chairman shall be elected by the vote of a simple majority of Directors, as the first agenda item of the meeting. The chairman may be changed from time to time upon a subsequent nomination of the A Directors and vote of a simple majority of Directors. The chairman of the Board shall preside at the meetings of the Board.

14.3. A quorum for meetings of the Board shall be established as follows. The Board can deliberate and/or act validly only if at least four (4) Directors are present or represented at a meeting of the Board, including at least three (3) A Directors and one (1) B Director. If at any meeting of the Board there shall not be such a quorum present, the meeting shall be adjourned to be held ten (10) business days after such meeting at the same hour and location as the adjourned meeting, provided that a notice setting out such adjournment for lack of quorum, the potential reduction of the requisite quorum in accordance with the immediately following sentence, and the details of the adjourned meeting is delivered to the A Directors and the B Director in accordance with Article 14.4. Following the adjournment for lack of quorum, the quorum of such adjourned meeting shall be reduced from four (4) Directors to three (3) Directors and the requirement that the B Director be present shall be eliminated for such meeting. Upon reconvening of such adjourned meeting

with the quorum so reduced, only the matters fully and fairly set out in the original notice of such meeting shall be decided by the Directors at such meeting, and adequate notice of any decisions taken at such meeting shall be provided to all of the Directors not present at the meeting within three (3) business days following the date of such meeting.

14.4. Subject to Clause 14.3, at least ten (10) days' written notice of any meeting of the Board shall be given to each Director, or such shorter notice as may be approved in writing by all of the Directors, such notice to be delivered to each Director by fax and by an internationally recognized courier company which provides the sender with delivery confirmation, to such fax number and address as set forth in the register of Directors of the Company. Any such notice shall contain an agenda identifying in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting and be accompanied by copies of any relevant papers to be discussed at the meeting. Any matter that is submitted to the Board for a decision but which is not identified in reasonable detail in the agenda of such notice shall not be determined unless otherwise agreed by all of the Directors at the meeting.

14.5. The Board may decide any matter within its competency by written resolutions in lieu of a meeting signed by the Directors, as follows. Each such resolution shall consist of one or several documents containing the decision(s) of the Board and signed by each and every Director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

14.6. The Board may choose a secretary, who need not be a Director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

14.7. No written notice of a Board meeting is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. Written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

14.8. Each Director shall have one (1) vote. Except as expressly provided otherwise in these Articles, decisions of the Board shall be taken by a simple majority of the Directors present or represented at a meeting.

14.9. Subject to Article 13.8, in the event that at any Board meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman shall have a casting vote.

14.10. Except as expressly provided otherwise in these Articles (including without limitation Article 13.8), with respect to administrative matters or daily management of the Company, decisions may be taken by any one (1) A Director.

14.11. The Directors may participate in a meeting of the Board by teleconference, videoconference, or other electronic means whereby each Director may hear all other Directors and be heard by all other Directors, and any Director so participating shall be considered to be physically present.

Art. 15. Minutes of meetings of the Board

15.1. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the joint signatures of the Directors who participated in the meeting, including the signature of the chairman of the Board who presided at such meeting.

15.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any Director of the Company.

Art. 16. Powers of the Board

16.1. Subject to the other provisions of these Articles, the Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Luxembourg act dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the «Companies Act 1915»), or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the Board.

16.2. Overall direction and management of the Company shall be the responsibility of the Board. Notwithstanding anything to the contrary herein, the Board shall not, however, have power or authority to make decisions (other than recommendations) in relation to shareholder matters.

Art. 17. Delegation of powers

17.1. The Board is authorised to appoint any person who is not a Director to exercise signatory power on behalf of the Company (which may be either through the joint signatures of one or more authorized persons or a single signature, as determined by the Board). Such decision must be made by a qualified majority of at least three (3) Directors, including at least two (2) A Directors and one (1) B Director. Such power shall be granted for the purposes of performing specific functions at any level within the Company, as determined by the Board, in relation to day-to-day management of the Company. The person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board may only act within the limits of such power, and the Board shall retain the right to withdraw the issuance of such signatory power at any time, by subsequent decision of any one (1) or more of the Directors (with written notice to the other Directors and the Company).

Art. 18. Binding signatures

18.1. The Company shall be bound towards third parties in transactions valued at less than one million US Dollars (USD 1,000,000.-) by the single signature of any one (1) A Director; provided, that any Major Board Matters shall remain subject to Board approval as provided in Article 13.8 above.

18.2. The Company shall be bound towards third parties in transactions valued at one million US Dollars (USD 1,000,000.-) or more than one million US Dollars (USD 1,000,000.-), by the joint signatures of any two (2) A Directors and any one (1) B Director; provided, that any Major Board Matters shall remain subject to Board approval as provided in Article 13.8 above.

18.3. Except as expressly provided otherwise in these Articles (including without limitation Articles 13.8 and 18.2), with respect to administrative matters or daily management of the Company, the Company shall be legally bound towards third parties by the single signature of any one (1) A Director.

Art. 19. Conflict of interests

19.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one (1) or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

19.2. Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

19.3. In the event that any Director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such Director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such Director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall ratify such transaction.

Art. 20. Statutory auditor

20.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible.

20.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

Art. 21. Financial Matters, Information and Reporting

21.1. The Company shall keep its books of account in accordance with (a) the accounting standards required by applicable law, and (b) in addition, International Financial Reporting Standards («IFRS»). The Company shall also procure that each of the Subsidiaries shall keep its books of account in accordance with (a) the accounting standards required by applicable law, and (b) in addition, IFRS. The Company shall, and shall procure that each of the Subsidiaries shall, maintain a fiscal reporting period shall beginning on 1st January of each year ending on 31st December of each year (each, a «Financial Year»). The shareholders and the Company agree to use their commercially reasonable efforts to cooperate, to such extent as may be reasonably necessary or appropriate, with the preparation of any returns, claims or elections for taxation purposes by the Company in relation to its taxation affairs.

21.2. Not later than 15th October of each Financial Year, the Company shall cause its officers to prepare a consolidated business plan for the Group Companies, including an annual consolidated budget, for the following Financial Year for the approval of the Board and, to the extent necessary, shall update such business plan and annual budget quarterly, subject to the approval of the Board. Any consolidated business plan and budget so prepared shall be based on the past operations of the Group Companies in the ordinary course of business, shall address the issues of projected capital expenditure, working capital requirements, and payment of dividends, and, when approved by the Board, shall be mandatory for the Group Companies (each such approved business plan and budget being referred to herein as a «Business Plan»). Further:

21.2.1. In addition to rights granted under applicable law, all of the shareholders shall be entitled, free of charge, (i) to examine the financial, operational and statutory books, records, and accounts kept by any Group Company and (ii) to be supplied with all information in such form as the shareholders may reasonably require to keep them properly informed about the business and affairs of any Group Company and generally to protect the shareholders' interests as shareholders of the Company and the Company's interests as a participant or a shareholder in the Subsidiaries. Such books, records and accounts shall be available for inspection by each of the shareholders at any time during normal business hours.

21.2.2. The Company shall supply, free of charge, the shareholders with (i) copies of audited consolidated accounts, and copies of unaudited unconsolidated accounts for each fiscal quarter for each of the Group Companies, in all cases prepared in accordance with the accounting standards applicable under Article 21.1 within a reasonable period (and in case of the audited accounts after the Board's approval of such accounts), and (ii) all such additional financial information as any shareholder may reasonably request.

21.2.3. The Company shall provide the shareholders with the Business Plan and any proposed amendments to the approved Business Plan for a period of review and comment prior to Board approvals, and in any event not later than sixty (60) days prior to the beginning of each Financial Year.

21.2.4. The Company shall provide the shareholders with such other information as any shareholder may require in order to comply with its respective obligations under laws applicable to it. Such information shall be in the English language.

21.3. Each shareholder shall, in a timely manner and as required from time-to-time, take all commercially reasonable actions as may be necessary or appropriate to cooperate with the other shareholders to ensure that each of the shareholders has all of the information necessary to prepare and effect any notice to or filing with a governmental authority, or respond to any request for information from a governmental authority, as required by applicable legislation, statute, order, decree, judgment, rule, regulation, international convention, or requirement of any court, administrative body, self-regulating organization, securities exchange, or other competent authority, with respect to these Articles.

21.4. Unless otherwise agreed by the shareholders, the Company shall take all lawful and commercially reasonable actions that may be necessary or appropriate for the Company to procure, not later than six (6) months after the end of each Financial Year, the payment of a dividend which shall equal the amount that is not less than twenty-five per cent

(25%) of net after tax profits of the Company in respect of the relevant preceding Financial Year during the period of time from August 1, 2005 (the «Agreed Date») up to the fifth (5th) anniversary of the Agreed Date, and not less than sixty-five per cent (65%) of net after tax profits of the Company in respect of the relevant preceding Financial Year after the fifth (5th) anniversary of the Agreed Date. The Company shall procure that each of the Subsidiaries which has profits available for distribution shall from time to time declare and pay to the Company such dividends as are necessary to permit the lawful and prompt payment by the Company of any dividends required to be paid pursuant to this Article 21.4.

Art. 22. Allocation of profits

22.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 above.

22.2. Subject to Article 21.4, the general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

22.3. The dividends may be paid in US Dollars or any other currency selected by the Board of Directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 23. Dissolution and liquidation

23.1. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 24. Applicable law

All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.»

Second resolution

The Shareholders resolve to change the qualification of the current directors of the Company, in order to reflect the change of article 13 of the Articles, as follows:

- Mr Burger Johannes, born on August 30, 1960, in Austria, with professional address at Heiligkreuz, 6, Vaduz FL-9490, Liechtenstein, shall now be designated as director B;
 - Mr Seeger Norbert, born on October 22, 1953, in Austria, with professional address at Am Schragen Weg, 14, Vaduz FL-9490, Liechtenstein, shall now be designated as director B;
 - Mr Stenbolt Gustav, born on August 12, 1957, in Norway, with professional address at Jemoli Holding AG, St. Annagasse 18, 8021 Zürich, Switzerland, shall now be designated as director A;
 - Mr Rolland Alain, born on April 20, 1948, in Switzerland, with professional address at Jemoli Holding AG, St. Annagasse 18, 8021 Zürich, Switzerland, shall now be designated as director A;
 - Mr Olsson Martin, born on June 4, 1970, in Sweden, with professional address at Jemoli Holding AG, St. Annagasse 18, 8021 Zürich, Switzerland, shall now be designated as director A; and
 - Mr Leibundgut Philipp, born on April 12, 1973, in Switzerland, with professional address at MCT Asset Management S.A., 2-4, Place du Molard, Case Postale 3458, CH-1211 Geneva, Switzerland, shall now be designated as director A.
- There being no further business, the meeting is closed at 3.30 p.m.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatorzième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de HYPERCEN-TER INVESTMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.815, constituée par un acte notarié du notaire instrumentant daté du 6 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 934 du 23 septembre 2005.

Les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant, daté du 26 juillet 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

L'Assemblée est ouverte à 15.15 heures et est présidée par Madame Valérie Mantot, Avocat au Barreau de Paris, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Marc Prosper, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, la Présidente déclare et requiert le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Refonte intégrale des statuts de la Société (les Statuts).

2. Modification de la qualification des administrateurs actuels de la Société pour refléter le changement de l'article 13 des Statuts.

3. Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, la mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, la mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes. Les procurations des actionnaires représentés resteront pareillement annexées aux présentes.

III.- Mille (1.000) actions apparaissent sur ladite liste de présence, l'intégralité du capital social est par conséquent présent ou représenté et la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Tous les Actionnaires de la Société déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la présente Assemblée ainsi que de son ordre du jour et décident à l'unanimité de renoncer à la procédure de convocation concernant cette Assemblée.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident de modifier et d'effectuer une refonte complète des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Forme, Raison sociale

1.1. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme avec la raison sociale HYPERCENTER INVESTMENT S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. Sièges sociaux

2.1. Le siège social de la Société est sis à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la commune par résolution du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration»).

2.2. Des succursales, affiliées ou autres bureaux pourront être établis dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger sur résolution de l'assemblée des actionnaires. Au cas où les actionnaires estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, qui seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société en son siège, ou la communication aisée de ce siège avec des tiers sis à l'étranger, le siège social de la Société pourra être transféré à l'étranger jusqu'à complète cessation de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, demeurera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. La Société pourra être dissoute à tout moment par une résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires adoptée dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 4. Objet social

4.1. La Société a pour objet social la prise de participations sous quelque forme que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger ainsi que la gestion de ces participations. La Société peut en outre acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière, tous titres, actions et autres valeurs, obligations, titres de créance, certificats de dépôt et autres instruments obligataires et de manière générale tous titres et instruments financiers émis par quelque personne morale publique ou privée que ce soit y compris au sein d'associations. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toutes sociétés et entreprises généralement quelconques. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits intellectuels de toutes natures et de toutes origines.

4.2. L'objet social de la Société sera notamment de détenir le capital social de chacune d'entre ses sociétés affiliées (les «Sociétés Affiliées») et entreprendre toutes autres activités et transactions utiles ou nécessaires au développement et à la construction ainsi qu'à la location d'espaces, et la gestion relative aux centres commerciaux et places marchandes comprenant en leurs murs un hypermarché à titre de locataire d'ancrage au sein de la Fédération de Russie et de la CIS tels que ces pays sont aujourd'hui constitués (le «Commerce»). La Société conduira les affaires dudit Commerce sur base de principes commerciaux axés sur les profits et bénéfices, le tout dans le meilleur intérêt de ses actionnaires.

4.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets, d'obligations et titres obligataires et de tous instruments de créance et titres de capital. La Société pourra prêter des fonds, y compris les rendements de tout emprunt et/ou des émissions de titres obligataires, à ses sociétés affiliées, filiales ou à toute autre société ou entreprise. Elle peut également fournir des garanties en faveur de tiers afin d'assurer la satisfaction de ses obligations propres et des obligations de ses sociétés affiliées, filiales ou de toute autre société ou entreprise. La Société pourra de même hypothéquer, nantir, céder, transférer, grever ou autrement engager tout ou partie de ses actifs.

4.4. La Société pourra de manière générale employer toutes techniques et utiliser tous instruments liés à ses investissements dans le but d'une bonne gestion des mêmes, y compris toutes techniques et tous instruments destinés à protéger la Société contre les créanciers, les fluctuations de devises, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.5. La Société pourra faire toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes transactions portant sur des biens mobiliers ou immobiliers directement ou indirectement liés à ou susceptibles de favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Capital social

5.1. Le capital actions souscrit est fixé à cinquante mille et trois cent trente-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.337,-) représenté par mille (1.000) actions nominatives sans mention de valeur nominale, toutes entièrement libérées.

5.2. Le capital actions souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société adoptée dans les formes prescrites pour la modification des présents Statuts.

5.3. La Société est convenue de ce que (i) WORLD TOUR INVEST LTD., une société anonyme holding constituée et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social sis 5, boulevard de la Foire à L-1525 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22.101 (ci-après dénommée «WTI») détiendra en propriété quarante-neuf pour cent (49%) des actions de la Société, (ii) EASTERN PRO-PERTY HOLDINGS LIMITED, une société constituée et existant sous le droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social sis c/o Euro-American Trust and Management Services Limited, P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (ci-après dénommée «EPH»), et conjointement avec WTI dont ci-dessus les «Actionnaires de Catégorie A»), détiendra en propriété vingt-six pour cent (26%) moins une (- 1) des actions de la Société, et (iii) HYPERCENTER HOLDING S.A., une société constituée et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social sis 67, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg (ci-après dénommée «HH») ou l'«Actionnaire de Catégorie B») détiendra en propriété vingt-cinq pour cent (25%) plus une (+ 1) des actions de la Société.

Art. 6. Les Actions

6.1. Les actions de la Société sont émises et demeureront sous la forme nominative.

6.2. Un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société, où il sera disponible à tout actionnaire pour inspection. Ce registre indiquera le nom de chacun des actionnaires, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les cessions d'actions et les dates de ces transferts. La propriété d'actions sera établie par son inscription dans ce registre.

6.3. La Société pourra racheter ses actions dans les limites imposées par la loi.

Art. 7. Cession des Actions

7.1. Nul actionnaire ne pourra céder à un quelconque moment les actions qu'il détient de fois à autre sans satisfaire au préalable aux termes des présents Statuts (y compris et sans limitation les articles 7 à 9 inclus, et la Société n'enregistrera aucune cession opérée en violation des présents Statuts, et les droits attachés aux actions ainsi cédées seront suspendus et sans aucun effet généralement quelconque et cela dans tous les cas de figure jusqu'à ce que cette violation ait été rectifiée. En tout état de cause, les actions seront transférées par le biais d'une déclaration de cession écrite enregistrée au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes porteuses de procurations appropriées. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'autres instruments de cession que la Société estimera appropriés.

7.2. Dès lors qu'un actionnaire de la Société (un «Actionnaire Cédant») souhaite céder tout ou partie de ses actions (les «Actions Offertes à la Vente») à une tierce partie (un «Acquéreur»), l'Actionnaire Cédant fera parvenir un avis écrit (un «Avis d'Offre») à tous les autres actionnaires de la Société (les «Actionnaires Restants»), offrant aux Actionnaires Restants la possibilité d'acquérir tout ou partie des Actions Offertes à la Vente et indiquant:

7.2.1. l'identité de l'Acquéreur prospectif;

7.2.2. la contrepartie proposée pour les Actions Offertes à la Vente; et

7.2.3. les autres termes et conditions applicable à la cession proposée des Actions Offertes à la Vente.

7.3. Endéans trente (30) jours de la réception de l'Avis d'Offre (la «Première Période de Refus»), tout Actionnaire Restant (un «Actionnaire Acquéreur») pourra irrévocablement accepter l'Avis d'Offre par le biais de la remise d'un avis écrit (un «Avis d'Achat») à l'Actionnaire Cédant, spécifiant la portion des Actions Offertes à la Vente à concurrence du même pourcentage que le taux de participation courant de l'Actionnaire Acquéreur au sein de la Société, qu'il souhaite acquérir aux termes et conditions définis par l'Avis d'Offre.

7.4. Lorsque plus d'un (1) Actionnaire Restant (les «Actionnaires Acquéreurs») notifie un Avis d'Achat endéans la Première Période de Refus, les Actions Offertes à la Vente seront acquises par les Actionnaires Acquéreurs au prorata de leurs participations respectives dans la Société, à moins que les Actionnaires Acquéreurs conviennent entre eux d'un accord différent. Aucun des Actionnaires Acquéreurs ne sera tenu de, ni ne sera autorisé à acquérir un nombre plus important d'Actions Offertes à la Vente qu'il n'est indiqué dans les Avis d'Achat concernés.

7.5. La vente et l'achat des Actions Offertes à la Vente entre l'Actionnaire Cédant et le ou les Actionnaires Acquéreurs aura lieu endéans soixante (60) jours de la plus tardive des suivantes:

7.5.1. le terme de la Première Période de Refus;

7.5.2. la date de la première renonciation écrite des actionnaires concernant leur droit de préemption aux termes des présents Statuts; ou

7.5.3. la date à laquelle toutes les autorisations réglementaires relatives à la vente et à l'achat des Actions Offertes à la Vente auront été obtenues;

la période courant de la date de notification de l'Avis d'Offre à la date de la survenue du dernier en date des événements ci-dessus sera dénommée la «Période d'Achat».

7.6. Lorsque toutes ou une quelconque partie des Actions Offertes à la Vente demeurent invendues à l'expiration de la Première Période de Refus ou, si cela est d'application, à celle de la Période d'Achat, et sous réserve en tout état de cause des dispositions de l'article 8 (Tag Along Rights, i.e., Droits d'Égalité de Traitement ou Droits d'Offre Forcée) et de l'article 9 (Drag Along Rights, i.e., Droits de Vente Forcée ou Droits Eventuels), l'Actionnaire Cédant sera habilité, endéans une période de vingt (20) jours maximum postérieure à l'expiration de la Première Période de Refus ou, si cela est d'application, de celle de la Période d'Achat, à céder les Actions Offertes à la Vente à l'Acquéreur selon les mêmes termes et conditions que ceux indiqués dans l'Avis d'Offre.

7.7. La vente des Actions Offertes à la Vente à un Actionnaire Acquéreur ou à un Acquéreur (chacun d'entre eux étant ci-dénoté un «Acquéreur Concerné») se fera selon les termes suivants:

7.7.1. les Actions Offertes à la Vente seront vendues libres de tout privilège et autres droits de tiers, ensemble avec tous les droits y attachés y compris les droits de percevoir des dividendes ou autres distributions annoncées, versées ou effectuées après la date de l'Avis d'Offre;

7.7.2. l'Actionnaire Cédant et l'Acquéreur Concerné exécuteront dûment les déclarations de Transfert des Actions Offertes à la Vente (la date de cette exécution étant dénotée la «Date de Transfert»);

7.7.3. l'Acquéreur Concerné effectuera le paiement de l'intégralité de la contrepartie des Actions Offertes à la Vente concernées au moins un (1) jour ouvrable avec la Date de Transfert. A la réception de cette contrepartie, l'Actionnaire Cédant délivrera à l'Acquéreur Concerné le titre de propriété de l'intégralité des Actions Offertes à la Vente, quittes et libres de tous droits de rétention, et représentés par des certificats dûment endossés en vue du transfert, selon ce que l'Acquéreur Concerné pourra raisonnablement exiger;

7.7.4. l'Actionnaire Cédant fera toutes autres choses et exécutera tous autres documents que l'Acquéreur Concerné pourra raisonnablement exiger afin de donner effet à la vente et à l'achat des Actions Offertes à la Vente concernées; et

7.7.5. lorsque l'Acquéreur Concerné est un Acquéreur, c'est-à-dire un tiers, il aura accès aux présents Statuts et succédera dans tous les droits et obligations de l'Actionnaire Cédant, existants ou cumulés aux termes des présentes.

7.8. Lorsque l'Acquéreur Concerné est un Acquéreur, l'Actionnaire Cédant notifiera à l'Acquéreur les dispositions figurant à l'article 7.7 et à l'article 8.1.

7.9. Excepté dispositions contraires de la loi, et une fois que les Actionnaires de Catégorie A ou l'Actionnaire de Catégorie B cèdent l'intégralité de leurs actions respectives à une tierce partie qui n'est pas une Société Affiliée (ainsi que définies ci-après) de l'actionnaire en question, les dispositions des articles 7, 8 et 9 des présents Statuts qui ne représentent pas des exigences légales de la loi luxembourgeoise ne seront plus d'effet et perdront toute force légale. Les termes «Société Affiliée» désignent en relation avec un quelconque actionnaire, un autre actionnaire qui contrôle directement ou indirectement, ou est sous un contrôle commun avec, ou est contrôlé par cet actionnaire, y compris si cet actionnaire est un particulier, un quelconque parent ou époux(se) de cet actionnaire, ou un quelconque parent de l'époux(se) de cet actionnaire, qui aurait la même résidence que cet actionnaire, et y compris toute fiducie ou tout patrimoine en relation avec lequel cet ou ces actionnaires tels que spécifiés ici agit directement ou indirectement à titre de fiduciaire, exécuteur testamentaire ou dans une capacité similaire (y compris et sans limitations tout protecteur ou constituteur d'un trust ou fiducie) ou dans lequel cet ou ces actionnaires tels que spécifiés aux présentes, possèdent directement ou indirectement un intérêt bénéficiaire, ainsi que tout actionnaire qui est contrôlé par un tel trust ou fiducie. Pour les besoins de la présente définition, le terme «contrôle» (y compris ses significations corrélatives telles que «contrôlé par» et «sous contrôle commun avec») signifiera en rapport avec tout actionnaire la possession directe ou indirecte de pouvoir permettant de diriger ou de provoquer la direction de la gestion et des politiques d'un actionnaire (que ce soit par le biais d'une propriété de titres ou d'une association ou autres intérêts de propriété, par le biais de contrat(s) ou autrement).

7.10. Nonobstant toute disposition contraire figurant dans le corps du présent article 7, lorsqu'un Transfert (tel que défini ci-dessous) intervient en résultat d'un Changement de Contrôle (tel que défini ci-dessous), ce Transfert sera considéré comme un transfert direct d'actions à un Acquéreur pour les besoins du présent article 7, et la contrepartie proposée sera la valeur de marché équitable de toutes les actions de la Société qui sont la propriété de l'actionnaire, et qui sont assujetties au Changement de Contrôle, déterminée au moment précédant immédiatement ce Changement de Contrôle. Pour les besoins du présent article 7.10, le terme «Transfert» désigne toute cession, toute vente, tout échange direct ou indirect (y compris et sans limitations tout transfert effectué par le biais d'un don ou par effet de droit, ou tout transfert d'intérêt économique dans un quelconque titre dérivé), toute cession, tout transport, toute transmission, toute distribution ou autre disposition directe ou indirecte, ou toute émission ou création d'une quelconque option ou d'une quelconque procuration de vote, trust votant ou autre convention de vote en relation avec une quelconque société ou instrument (y compris et sans limitations tous titres et valeurs), que ce soit par le biais d'une transaction unique ou celui d'une série de transactions connexes, y compris sans limitations (a) la mise à exécution ou la forclusion ou l'exécution d'un quelconque droit de rétention ou de gage, ou (b) tout Changement de Contrôle; à cette condition que la nationalisation, l'expropriation, la confiscation, la faillite (autre qu'une faillite entamée à la requête d'un quelconque actionnaire ou d'une quelconque Société Affiliée (telles que définies à l'article 7.9) de cet actionnaire), l'arrestation ou une autre action ou procédure similaire entamée par une autorité gouvernementale ou réglementaire en relation avec une quelconque société ou un quelconque instrument, ne constituera par un Transfert; l'expression «Changement de Contrôle» désigne, en ce qui concerne un actionnaire ou une Personne Exerçant un Contrôle sur cet actionnaire: (i) la vente ou autre acte de disposition de tout ou substantiellement tout les avoirs et actifs de cet actionnaire ou de cette Personne Exerçant un Contrôle en une ou une série de transactions connexes, en faveur d'un ou de plusieurs autres actionnaires (autre(s) qu'une Personne Exerçant un Contrôle de cet actionnaire ou qu'une ou des Société(s) Affiliée(s) Contrôlée(s) de cette Personne Exerçant un Contrôle); (ii) la vente ou autre disposition de plus de cinquante pour cent (50%) des titres possédant un droit de vote ordinaire pour l'élection du conseil d'administration ou autres organes directeurs de cet actionnaire ou Personne Exerçant un Contrôle, en une ou en une série de transactions connexes, à toue(s) person-

ne(s) (autre qu'une Personne Exerçant un Contrôle de cet actionnaire ou d'une ou de plusieurs Sociétés Affiliées Contrôlées de cette Personne Exerçant un Contrôle); (iii) la fusion ou la consolidation de cet actionnaire ou de cette Personne Exerçant un Contrôle avec ou au sein d'une autre personne, ou la fusion d'une autre personne au sein de cet actionnaire ou de cette Personne Exerçant un Contrôle autre que les actionnaires existants de cet actionnaire ou de cette Personne Exerçant un Contrôle antérieurement à cette transaction, détienne ou contrôle directement ou indirectement plus de cinquante pour cent (50%) des titres bénéficiant d'un droit de vote ordinaire lors de l'élection du conseil d'administration ou autres organes directeurs de cet actionnaire ou Personne Exerçant un Contrôle de l'actionnaire survivant à cette fusion, ou l'actionnaire résultant de cette consolidation; (iv) la liquidation ou la dissolution de cet actionnaire ou de cette Personne Exerçant un Contrôle; ou (v) l'exécution de tout contrat en vue de faire une ou plusieurs des choses ci-avant; «Personne Exerçant un Contrôle» désigne, en ce qui concerne une quelconque personne, une autre personne qui détient ou contrôle directement ou indirectement plus de cinquante pour cent (50%) des titres bénéficiant d'un droit de vote ordinaire lors de l'élection du conseil d'administration ou autres organes directeurs de cette première personne ou plus de cinquante pour cent (50%) de l'association ou autres intérêts de propriété dans la même (autre qu'un associé limité de cette première personne); à cette condition que pour les besoins du présent article, les termes «Personne Exerçant un Contrôle» n'incluent pas des porteurs d'actions de EPH ou de WTI, ni aucune d'entre les Personnes Exerçant un Contrôle de ces porteurs d'actions; et «Société Affiliée Contrôlée» désignera, pour ce qui concerne une personne quelconque, toute Société Affiliée (telles que définies à l'Article 7.9) de cette personne dans laquelle cette personne détient ou contrôle directement ou indirectement plus de cinquante pour cent (50%) des titres bénéficiant d'un droit de vote ordinaire lors de l'élection du conseil d'administration ou autres organes directeurs de cette première personne de la même, ou plus de cinquante pour cent (50%) de l'association ou autres intérêts de propriété dans la même (autrement qu'à titre d'associé limité).

7.11. Tout actionnaire (un «Actionnaire Chargeant») pourra nantir des actions de toute personne (une «Personne Nantie») afin de garantir une obligation bona fide, à condition que les termes et conditions ci-après soient respectés:

7.11.1. Antérieurement à la mise à charge de quelconques actions à une Personne Nantie ou l'exécution d'un quelconque contrat avec une Personne Nantie relatif à cette charge (un «Contrat de Nantissement de Tiers»), l'Actionnaire Chargeant recevra un accord écrit préalable d'actionnaires détenant au moins dix pour cent (10%) de l'ensemble des actions à la date concernée. Dès avant la mise à charge d'actions à une Personne Nantie ou l'exécution d'un Contrat de Nantissement de Tiers, l'Actionnaire Chargeant:

(A) donnera un avis écrit de la charge (un «Avis de Nantissement») à chacun des actionnaires non nantis (chacun d'entre eux étant un «Actionnaire Non Nanti», et collectivement les «Actionnaires Non Nantis»), cet Avis de Nantissement indiquant l'identité de la Personne Nantie, le montant et le terme du financement garanti par la charge, et le nombre d'actions chargées (les «Actions Chargées»);

(B) des exemplaires du contrat de charge concerné;

(C) une reconnaissance écrite de la Personne Nantie (cette reconnaissance pouvant être incluse dans le Contrat de Nantissement de Tiers) établissant que la Personne Nantie convient des termes et conditions figurant au présent article 7.11.

7.11.2. La charge sera régie par le Contrat de Nantissement de Tiers, lequel possèdera un caractère obligatoire pour la Personne Nantie, et qui déterminera que:

(A) La Personne Nantie, avant de faire quoi que ce soit en vue de mettre ses droits à exécution en ce qui concerne les Actions Chargées (y compris mais sans limitations toute exécution, vente de ou acceptation d'un titre sur les Actions Chargées) (une «Action en Forclusion») donnera un préavis écrit d'au moins quarante-cinq (45) jours de cette intention (un «Avis de Forclusion») à chacun des Actionnaires Non Nantis. Cet Avis de Forclusion sera considéré comme un Avis d'Offre (dans le sens de l'article 7.2 ci-avant) de la part de l'Actionnaire Chargeant pour ce qui concerne les Actions Chargées, et lesdites Actions Chargées seront sujettes à un droit de premier refus en faveur des Actionnaires Non Nantis, conformément aux dispositions des articles 7.2 à 7.8 inclus, et la contrepartie proposée pour les Actions Chargées sera dénommée la «Valeur de Marché Equitable» (c'est-à-dire la valeur de marché équitable telle que déterminée par les «Big Four» sociétés comptables internationales, dont les honoraires seront à charge de la ou des parties qui vendent des actions en relation avec une transaction donnée) de ces Actions Chargées, telle que déterminée juste avant la charge;

(B) Chacun des Actionnaires Non Nantis sera expressément un bénéficiaire tiers du Contrat de Nantissement de Tiers en relation avec les droits de chacun de ces Actionnaires Non Nantis tels que définis par les présents articles; et

(C) Au cas où les Actions Chargées seraient cédées, le cessionnaire qui acquiert ces actions convient de ce qu'il est engagé par les termes et conditions des présents Statuts.

7.11.3. La Personne Nantie ne pourra être une Société Affiliée (telles qu'elles sont définies à l'article 7.9) de cet Actionnaire Chargeant, et sera:

(A) soit un établissement bancaire bénéficiant d'une notation d'investissement de la Moody's Corporation (c-à-d. Baa ou plus élevé) ou de Standard & Poor's (BBB ou supérieur), selon la détermination de ces notations au moment de la mise en charge; ou

(B) soit tout autre prêteur ou fournisseur de financement du vendeur de la Société bénéficiant d'une notation pour les dettes à long terme de Baa ou plus élevé auprès de Moody's Corporation ou de BBB ou supérieur auprès de Standard & Poor's, selon la détermination de ces notations au moment de la mise en charge.

7.12. Nonobstant toute disposition contraire des présents Statuts, et durant une période de dix (10) ans à partir de la date des présents Statuts:

(a) WTI bénéficiera d'une option exclusive d'achat à EPH de deux pour cent (2%) des actions de la Société, à un prix par action égal (i) à la valeur comptable attribué aux actions dans les états financiers révisés les plus récents d'EPH, divisé (ii) par le nombre de ces actions détenues par EPH. Cette option d'achat pourra être exercée par avis écrit transmis à

tout moment à EPH, et WTI et EPH concluront la vente endéans un délai de dix (10) jours de cet avis. Les autres actionnaires et la Société fourniront une assistance raisonnable afin de faciliter cette cession, selon les demandes de WTI et EPH;

(b) en cas de changement de contrôle concernant EPH, WTI bénéficiera d'une option exclusive d'achat à EPH de tout ou partie des actions de la Société détenues par EPH, à un prix par action égal (i) à la valeur comptable attribué aux actions dans les états financiers révisés les plus récents d'EPH, divisé (ii) par le nombre de ces actions détenues par EPH. Cette option d'achat pourra être exercée par avis écrit transmis à EPH à tout moment postérieur à ce changement de contrôle, et WTI et EPH concluront la vente endéans un délai de dix (10) jours de cet avis. Les autres actionnaires et la Société fourniront une assistance raisonnable afin de faciliter cette cession, selon les demandes de WTI et EPH; et

(c) afin de pallier tout doute, aucune des ventes d'actions effectuées aux termes du présent article 7.12 ne sera assujettie aux autres dispositions de l'article 7 ni aux dispositions des articles 8 ou 9, sous réserve des dispositions des articles 7, 8 ou 9 qui possèdent un caractère obligatoire aux termes de la loi luxembourgeoise.

7.13. Nonobstant toute disposition contraire des présents Statuts, et durant une période de dix (10) ans à partir de la date des présents Statuts:

(a) en cas de changement de contrôle concernant WTI, EPH bénéficiera d'une option exclusive d'achat à WTI de tout ou partie des actions de la Société détenues par WTI, à un prix par action égal (i) à la valeur comptable attribuée aux actions dans les états financiers révisés les plus récents de WTI, divisé (ii) par le nombre de ces actions détenues par WTI. Cette option d'achat pourra être exercée par avis écrit transmis à WTI à tout moment postérieur à ce changement de contrôle, et EPH et WTI concluront la vente endéans un délai de dix (10) jours de cet avis. Les autres actionnaires et la Société fourniront une assistance raisonnable afin de faciliter cette cession, selon les demandes de EPH et WTI; et

(b) afin de pallier tout doute, aucune des ventes d'actions effectuées aux termes du présent article 7.13 ne sera assujettie aux autres dispositions de l'article 7 ni aux dispositions des articles 8 ou 9, sous réserve des dispositions des articles 7, 8 ou 9 qui possèdent un caractère obligatoire aux termes de la loi luxembourgeoise.

7.14. Nonobstant toute disposition contraire des présents Statuts, et durant une période de dix (10) ans à partir de la date des présents Statuts:

(a) sous réserve de l'accord mutuel d'EPH et WTI conclu à leur entière discrétion, EPH sera habilitée à céder l'intégralité de ses Actions à WTI, ou WTI sera habilitée à céder l'intégralité de ses Actions à EPH, le tout aux termes et conditions dont elles conviendraient;

(b) les autres actionnaires et la Société fourniront une assistance raisonnable afin de faciliter cette cession, selon les demandes de WTI et d'EPH; et

(c) afin de pallier tout doute, aucune des ventes d'actions effectuées aux termes du présent article 7.14 ne sera assujettie aux autres dispositions de l'article 7 ni aux dispositions des articles 8 ou 9, sous réserve des dispositions des articles 7, 8 ou 9 qui possèdent un caractère obligatoire aux termes de la loi luxembourgeoise.

Art. 8. Droits d'Offre Forcée (Tag Along Rights)

8.1. Si un quelconque Actionnaire Cédant se voit autorisé à transférer tout ou partie des Actions Offertes à la Vente à l'Acquéreur, alors tout Actionnaire Restant sera habilité par le biais d'un avis écrit à l'Actionnaire Cédant (l'«Avis de Droits d'Offre Forcée») expédié endéans quinze (15) jours ouvrables après expiration de la Première Période de Refus, à demander à l'Actionnaire Cédant de faire en sorte que l'Acquéreur présente à cet Actionnaire Restant une offre irrévocable (l'«Offre») pour acheter à cet Actionnaire Restant à concurrence de la même proportion de ses actions que la proportion des Actions Offertes à la Vente de l'Actionnaire Cédant par rapport à la participation totale de cet Actionnaire Cédant dans la Société et selon les mêmes termes et conditions que ceux qui sont définis dans l'Avis d'Offre.

8.2. L'Actionnaire Cédant fera en sorte que l'Acquéreur émette l'Offre endéans cinq (5) jours ouvrables de la date de réception par l'Actionnaire Cédant de l'Avis de Droits d'Offre Forcée. L'Offre sera irrévocable, et offerte à l'acceptation par le ou les Actionnaire(s) Restant(s) endéans dix (10) jours ouvrables de la date à laquelle cette Offre a été reçue.

8.3. Lorsque l'Offre est acceptée par un ou plusieurs des Actionnaires Restants, l'Acquéreur complètera son achat des actions concernées des mains des Actionnaires Restants dès avant ou en même temps que son achat de quelconques Actions Offertes à la Vente des mains de l'Actionnaire Cédant.

8.4. Lorsque l'Acquéreur décide de n'acquérir qu'un nombre donné des Actions Offertes à la Vente, l'Actionnaire Cédant et chacun d'entre les Actionnaires Restants qui ont avancé leurs droits d'offre forcée aux termes des présentes pourront céder leurs actions au pro rata de leurs participations courantes dans la Société.

Art. 9. Droits de Vente Forcée, Clause d'Égalité de Traitement (Drag Along Rights)

9.1. Si à un quelconque moment postérieur au cinquième (5^e) anniversaire de la date des présents Statuts, un Actionnaire Cédant entreprend des négociations avec un Acquéreur en vue de l'acquisition de cent pour cent (100%) des actions dans la Société, et qu'aucun autre d'entre les actionnaires n'exerce ses droits définis à l'article 7 concernant les Actions Offertes à la Vente, alors cet Actionnaire Cédant pourra par voie d'avis écrit (l'«Avis de Droits de Vente Forcée») demander à l'ensemble des autres Actionnaires Restants de vendre l'intégralité de leurs actions à cet Acquéreur au même prix et selon les mêmes termes et conditions que ceux fournis par l'Actionnaire Cédant, à la condition:

9.1.1. que l'Acquéreur soit un investisseur stratégique ou industriel;

9.1.2. que les Actionnaires Restants aient le droit de choisir à leur entière discrétion entre:

(A) acheter les actions de l'Actionnaire Cédant au prix offert par l'Acquéreur diminué d'un escompte de douze et demi pour cent (12,5%) (une «Vente à l'Escompte»), ou

(B) permettre à la vente de cent pour cent (100%) des actions dans la Société d'être effectuée conformément au présent article 9.

9.1.3. Dans le cas d'une Vente à l'Escompte effectuée conformément à l'article 9.1.2 (A) ci-dessus, l'Actionnaire Cédant et les Actionnaires Restants compléteront la transaction endéans soixante (60) jours de l'Avis de Droits de Vente Forcée.

9.2. L'Avis de Droits de Vente Forcée sera envoyé endéans trente (30) jours de l'expiration de la Première Période de Refus. L'Avis de Droits de Vente Forcée sera accompagné d'un engagement écrit adressé à chacun des Actionnaires Restants et dûment exécuté par cet Acquéreur comme suit:

9.2.1. que cet Acquéreur s'engage à acheter les actions détenues par chacun d'entre les Actionnaires Restants; et

9.2.2. que le paiement de ces actions soit effectué en numéraire sans compensation ni déduction quelle qu'elle soit lors de la complétion du transfert concerné.

9.3. A la réception d'un Avis de Droits de Vente Forcée et de l'engagement dont mention à l'article 9.2, chacun des Actionnaires Restants sera tenu de céder à l'Acquéreur l'ensemble des actions qu'il détient, endéans un délai de soixante (60) jours de la date de notification de l'Avis de Droits de Vente Forcée.

9.4. Les dispositions de l'article 7.7 sont applicables mutatis mutandis à toute cession d'actions opérée conformément au présent article 9.

9.5. Au cas où un Avis de Droits de Vente Forcée est notifié en conformité avec le présent article 9, les dispositions concernant les Droits d'Offre Forcée telles que spécifiées à l'article 8 ne seront pas d'application.

9.6. En cas de Vente à l'Escompte et ultérieurement à, ou avant, la première date anniversaire de cette Vente à l'Escompte, les Actionnaires Restants (et/ou leurs Sociétés Affiliées telles que définies à l'article 7.9) devront conclure (ou s'engager dans une convention d'ordre obligatoire relativement à) une transaction ou une série de transactions avec une tierce partie relative à la disposition en faveur de cette tierce partie de tout ou de substantiellement tout des actions ou de tout ou de substantiellement tout les avoirs et actifs de la Société, que ce soit directement ou indirectement, par achat, fusion, consolidation ou autrement, et dès la complétion de cette transaction, les Actionnaires Restants paieront à l'Actionnaire Cédant un montant égal (a) au Pourcentage Convenu (tel que défini ci-après) du montant total des contreparties recevables par les Actionnaires Restants relativement à cette transaction, et (b) (i) le montant total de la rémunération payée à l'Actionnaire Cédant par les Actionnaires Restants lors de la Vente à l'Escompte, et (ii) des intérêts cumulés au taux de dix pour cent (10%) l'an sur cette rémunération. Les termes «Pourcentage Concerné» désignent le pourcentage des actions de la Société vendues par l'Actionnaire Cédant lors de la Vente à l'Escompte.

Art. 10. Droits de Prémption

Après le 29 décembre 2006, et si la Société se propose de vendre, émettre, allouer ou attribuer de quelconques actions ou autres titres ou droits, tout actionnaire sera habilité, selon les mêmes termes et conditions que ceux régissant la vente, l'émission ou attribution proposée (y compris et sans limitation en ce qui concerne le prix), ce droit étant susceptible d'exercice endéans trente (30) jours de la notification aux actionnaires de cette proposition de vente, d'émission ou d'attribution, d'acheter un certain pourcentage des actions ou titres à être ainsi vendues, émis ou attribués égal au pourcentage obtenu en divisant le nombre des actions détenues par cet actionnaire, sur base entièrement diluée, au jour ouvrable précédant immédiatement la date d'une telle vente, émission ou attribution.

Art. 11. Assemblées des actionnaires de la Société

11.1. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

11.2. L'Assemblée Générale des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu de la commune du siège social susceptible d'être indiqué dans les avis de convocation à l'assemblée ou encore en tout autre lieu désigné à l'unanimité par les actionnaires, le deuxième mercredi du mois de mai de chaque année civile à 10:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

11.3. L'Assemblée Générale des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger dès lors que le Conseil d'Administration estimerait à son entière discrétion que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

11.4. D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et dates indiqués dans les avis de convocation à ces assemblées.

11.5. Des assemblées spéciales des actionnaires de la Société devront être convoquées dès lors que requises par tout actionnaire détenant dix pour cent (10%) au moins de l'ensemble des actions de la Société à la date concernée, et l'ordre du jour de ces assemblées devra contenir tous les points proposés pour examen et débat par tout actionnaire détenant cette proportion au moins des actions de la Société. Tout actionnaire appelant à une telle réunion devra s'assurer qu'un avis de convocation a effectivement été donné à l'ensemble des actionnaires de la Société.

Art. 12. Avis, quorum, procurations et avis de convocation

12.1. Sous réserve de la Clause 12.8 ci-après, chaque actionnaire recevra avis écrit de la part du président du Conseil d'Administration concernant le lieu et l'heure de toute assemblée des actionnaires, trente (30) jours au moins avant la date fixée pour la réunion ou dans un délai plus court à être approuvé par tous les actionnaires; cet avis sera expédié à chacun des actionnaires par télécopie et par une société de messagerie internationalement reconnue fournissant une confirmation de réception à l'expéditeur (numéro de télécopie et adresse).

12.2. Les conditions de quorum nécessaires pour l'examen des affaires et la prise de toute décision par les actionnaires exigera la présence en personne d'actionnaires détenant au total soixante-quinze pour cent (75%) au moins des actions de la Société à la date de toute assemblée, l'un au moins d'entre ces actionnaires devant être l'Actionnaire de Catégorie B. Si lors d'une quelconque assemblée des actionnaires ce quorum ne pouvait être atteint, l'assemblée sera reportée et devra se tenir trente (30) jours après la date de la première assemblée, à la même heure et au même lieu que l'assemblée reportée, à condition que l'avis réglant cet ajournement pour raison de défaut de quorum, la réduction

potentielle de l'exigence de quorum conformément à la phrase immédiatement ci-après et le détail de la conduite de l'assemblée ainsi ajournée soit remis aux Actionnaires de Catégorie A et à l'Actionnaire de Catégorie B conformément à l'article 12.1. Suite à l'ajournement pour défaut de quorum, le quorum exigé pour la tenue de l'assemblée reportée sera réduit, passant d'actionnaires détenant en totalité soixante-quinze pour cent (75%) au moins des actions de la Société à la date de cette assemblée à un quorum d'actionnaires détenant en totalité cinquante pour cent (50%) au moins des actions de la Société à la date de cette assemblée, et l'exigence concernant la présence de l'Actionnaire de Catégorie B sera éliminée pour la tenue de cette nouvelle assemblée. Lors de la re-convocation de cette assemblée ajournée avec une exigence de quorum ainsi réduite, seules les matières intégralement et équitablement indiquées dans l'avis de convocation original à cette assemblée pourront être examinées et décidées par les actionnaires présents à cette nouvelle assemblée, et un avis approprié concernant toutes les décisions prises lors de cette assemblée sera donné à tous les actionnaires non présents lors de cette assemblée endéans trois (3) jours ouvrables à dater de la tenue de cette assemblée.

12.3. Sous réserve de l'article 12.2 ci-dessus, et sauf disposition contraire et obligatoire de la loi luxembourgeoise, toutes les matières examinées lors d'une assemblée des actionnaires se décideront à la majorité simple des voix des actionnaires, à ceci près que l'approbation ou l'adoption des matières suivantes exigera un vote favorable d'actionnaires détenant soixante-quinze pour cent (75%) au moins des actions détenues par l'ensemble des actionnaires présents lors de cette assemblée, dont l'un au moins devra être l'Actionnaire de Catégorie B.

12.3.1. l'apport de tout changement à la raison sociale de la Société ou de l'une quelconque de ses Sociétés Affiliées (chacune d'entre elles étant une «Société du Groupe» et collectivement les «Sociétés du Groupe»);

12.3.2. l'apport de tout changement au lieu du siège social de la Société tel qu'établi de fois à autre par les actionnaires ou le Conseil d'Administration (le «Siège Social de la Société») ou des sièges sociaux de toute autre Société du Groupe;

12.3.4. l'apport de tout changement à l'Acte Constitutif et aux Statuts, à la Charte, à l'Accord de Constitution ou autres documents similaires;

12.3.5. la réduction du capital social ou la modification des droits attachés à toute catégorie d'actions généralement quelconque dans le capital d'une Société du Groupe ou encore tout rachat, tout achat ou autre acquisition par une Société du Groupe de ses actions ou autres titres;

12.3.6. le paiement ou l'annonce par une Société du Groupe d'un quelconque dividende ou autre distribution sur les actions faisant partie de son capital, et cela autrement que conformément aux termes des présents Statuts;

12.3.7. la consolidation ou la fusion d'une Société du Groupe avec une quelconque autre société;

12.3.8. la dilution directe ou indirecte des intérêts d'une Société du Groupe dans l'une quelconque de ses filiales;

12.3.9. l'acquisition par une Société du Groupe d'actifs, avoirs ou biens (autrement que dans le cours normal des affaires), y compris et sans limitation tout capital actions ou autres titres ou valeurs d'une quelconque personne juridique de droit public, pour un coût total pour la Société du Groupe (par transaction) de plus de vingt millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000.000,-);

12.3.10. la vente ou la disposition d'actifs, avoirs ou biens d'une Société du Groupe, y compris et sans limitation tout capital actions ou autres titres ou valeurs d'une quelconque personne juridique de droit public, pour un coût total pour la Société du Groupe par transaction de plus de vingt millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000.000,-);

12.3.11. l'emprunt par une Société du Groupe d'un quelconque montant supérieur à USD 20.000.000,-, ou la création d'un quelconque nantissement ou autre garantie sur des actifs, avoirs ou biens d'une Société du Groupe, excepté dans le but de garantir des emprunts de banques dans le cours normal des affaires, pour un montant ne dépassant pas vingt millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000.000,-);

12.3.12. l'offre par une Société du Groupe d'une quelconque garantie ou indemnité supérieure à vingt millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000.000,-);

12.3.13. l'accord par une Société du Groupe d'un quelconque prêt ou d'une quelconque avance supérieure à vingt millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000.000,-) à une quelconque tierce partie, firme, personne juridique de droit public ou autre entreprise;

12.3.14. la conclusion de tout contrat par la Société ou la conclusion par une quelconque autre Société du Groupe de tout contrat avec un actionnaire ou sa Société Affiliée (telle que définie à l'article 7.9), ou de tout contrat de nature matérielle hors le cours normal des affaires de cette Société du Groupe;

12.3.15. l'adoption par une Société du Groupe d'un plan d'option sur actions ou d'incitation sous forme d'actions ou d'un plan de participation des employés ou d'un plan de détention d'actions; ou

12.3.16. toute initiative de dissolution volontaire de la Société ou la soumission d'une quelconque requête réclamant la dissolution ou la liquidation d'une Société du Groupe, la conclusion d'un concordat définitif avec des créanciers ou l'entreprise de toutes actions relatives à sa faillite ou à sa liquidation, ou encore la nomination dans ce cadre d'un administrateur séquestre.

Aux fins de déterminer si l'une quelconque des matières indiquées ci-dessus requiert l'approbation des actionnaires, ainsi que défini ci-avant, toute série de transactions qui, dans leur totalité, dépassent le montant spécifié au paragraphe concerné, sera considérée comme représentant une seule et même transaction soumise à l'accord desdits actionnaires.

12.4. Chaque action donne droit à une (1) voix.

12.5. Une Assemblée Générale Extraordinaire convoquée aux fins d'amender de quelconques dispositions des Statuts ne pourra délibérer valablement que si l'ordre du jour de la réunion indique les amendements proposés à être apportés aux Statuts.

12.6. Nonobstant toute disposition contraire contenue dans le corps des présents Statuts, la nationalité de la Société ne pourra être modifiée qu'avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires de la Société.

12.7. Tout actionnaire pourra agir lors de toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, que ce soit en original ou par télécopie, câble, télégramme ou télex, et une

copie de cette procuration écrite sera remise à chacun des autres actionnaires dès avant le début de la réunion. Ce mandataire pourra agir au nom et pour le compte de son mandant et exprimer son vote en son lieu et place lors de toute assemblée des actionnaires.

12.8. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires de la Société, et se considèrent comme dûment convoqués et informés quant à l'ordre du jour de l'assemblée, cette assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

Art. 13. Conseil d'Administration

13.1. La Société sera gérée par un Conseil d'Administration composé de six (6) membres (les «Administrateurs»). Les Actionnaires de Catégorie A seront habilités à proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société la nomination de quatre (4) Administrateurs à leur entière discrétion (ces Administrateurs proposés par les Actionnaires de Catégorie A seront désignés comme étant les «Administrateurs de Catégorie A»), et l'Actionnaire de Catégorie B sera habilité à proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société la nomination de deux (2) Administrateurs à leur entière discrétion (ces Administrateurs proposés par l'Actionnaire de Catégorie B seront désignés comme étant chacun un «Administrateur de Catégorie B»). Les Administrateurs seront élus pour un mandat ne dépassant pas six (6) ans et seront rééligibles.

13.2. Les Administrateurs seront nommés par les actionnaires de la Société lors de leur Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'Administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Tout Administrateur pourra être démis avec ou sans raison et/ou remplacé à tout moment par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société.

13.3. Le droit de proposer la nomination d'un Administrateur à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société inclura également le droit de proposer la démission ou le remplacement de cet Administrateur avec ou sans raison.

13.4. Une fois élu conformément aux articles 13.1 et 13.2 ci-dessus, tout Administrateur occupera ses fonctions jusqu'à la démission de cet As conformément aux dispositions inscrites dans les présents Statuts ou jusqu'à son décès, sa disqualification ou sa résignation antérieure à l'expiration de son mandat. Tout Administrateur pourra démissionner à tout moment par le biais d'un avis écrit adressé par lui à la Société. Cette démission deviendra effective à la date à laquelle la Société recevra cet avis ou une date ultérieure exprimée dans ledit avis.

13.5. L'Assemblée Générale des actionnaires de la Société est habilitée à désigner, nommer, constituer ou déléguer certains Administrateurs et cadres de ou vers la Société conformément aux termes des présents Statuts. Les actionnaires reconnaissent et conviennent de ce qu'une telle personne aura une responsabilité fiduciaire et qu'il sera attendu d'elle qu'elle agisse en tous temps dans le meilleur intérêt de la Société, et les actionnaires s'assureront de ce que toute personne désignée, nommée, constituée ou déléguée par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société reconnaissent ces attentes et devoirs fiduciaires. Les actionnaires mettront respectivement tout en oeuvre pour assurer qu'une telle personne remplisse et se décharge de ses devoirs et obligations diligemment et de bonne foi, et conformément aux pratiques courantes des affaires commerciales ou autres. Sous réserve de toute disposition contraire contenue dans le corps des présents Statuts, tout Administrateur sera habilité à nommer un Administrateur alternatif par avis écrit adressé aux autres Administrateurs et à la Société, cet Administrateur alternatif étant désigné pour assister aux réunions du Conseil d'Administration en son lieu et place; à cette condition cependant que cet Administrateur alternatif ne sera pas habilité à approuver des résolutions adoptées par accord écrit.

13.6. Dès lors qu'un Administrateur cesse de remplir les fonctions de membre du Conseil d'Administration au cours de son mandat, le même actionnaire qui aura proposé la nomination de cet ancien Administrateur conformément à l'article 13.1 fera une nouvelle proposition pour suppléer à cette vacance en fournissant aux autres actionnaires un avis écrit concernant la nomination de la personne nommée proposée, adressé au CVA endéans trente (30) jours de la date de cette cessation d'exercer les fonctions d'Administrateur et, le plus rapidement possible après la date de cet avis, une Assemblée Générale des actionnaires de la Société sera convoquée aux fins de vote au sujet de cette personne nouvellement proposée aux fonctions d'Administrateur.

13.7. A moins de décision du contraire prise par les actionnaires, les membres du Conseil d'Administration ne percevront aucune rémunération au titre de leur charge d'Administrateur. La Société remboursera aux Administrateurs les dépenses et frais raisonnablement encourus par eux en relation avec leur présence lors des réunions du Conseil d'Administration.

13.8. Sous réserve des articles 14.3 et 14.5, les matières et transactions de la Société ci-après (les «Matières Importantes du Conseil d'Administration») présentées lors d'une réunion du Conseil d'Administration se décideront à la majorité simple des voix des Administrateurs, dont l'un au moins devra être un Administrateur de catégorie B:

13.8.1. l'approbation du plan d'entreprise annuel ou tout amendement ou déviation matérielle des mêmes;

13.8.2. sans préjudice de l'article 13.8.1, tout changement apporté à la nature des affaires ou du commerce d'une Société du Groupe (ou du Commerce (NdT: la capitale a été introduite par nous)) autre que décrit dans le Plan d'Entreprise annuel (conformément à la signification exposée à l'article 21.2);

13.8.3. sans préjudice de l'article 13.8.1, l'apport de tout changement matériel dans la nature ou une aire géographique des affaires commerciales d'une Société du Groupe autre que décrit dans le Plan d'Entreprise annuel;

13.8.4. entreprendre des activités dans une autre ligne commerciale que celle décrite dans le Plan d'Entreprise annuel;

13.8.5. entrer dans des associations momentanées ou des alliances stratégiques;

13.8.6. la sélection de ou tout changement applicable aux réviseurs d'entreprises d'une quelconque Société du Groupe;

13.8.7. l'approbation de la Liste sous réserve de l'article 13.10;

13.8.8. l'acquisition par une Société du Groupe de quelconques actifs, avoirs ou biens (autrement que dans le cours normal des affaires), y compris et sans limitation tout capital actions ou autres titres d'une quelconque personne juridi-

que de droit public, pour un coût total pour la Société du Groupe (par transaction) de plus de un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000.000,-);

13.8.9. la vente ou la disposition d'actifs, avoirs ou biens d'une Société du Groupe, y compris et sans limitation tout capital actions ou autres titres d'un quelconque personne juridique de droit public, pour un coût total (par transaction) de plus d'un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000.000,-);

13.8.10. sous réserve de l'article 13.9, l'emprunt par une Société du Groupe d'un quelconque montant supérieur à un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000.000,-), ou la création d'un quelconque nantissement ou autre garantie sur des actifs, avoirs ou biens d'une Société du Groupe, excepté dans le but de garantir des emprunts de banques dans le cours normal des affaires, pour un montant ne dépassant pas un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000.000,-);

13.8.11. sous réserve de l'article 13.9, l'offre par une Société du Groupe d'une quelconque garantie ou indemnité supérieure à un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000.000,-);

13.8.12. l'accord par une Société du Groupe d'un quelconque prêt ou d'une quelconque avance supérieure à un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000.000,-) à une quelconque tierce partie, firme, personne juridique de droit public ou autre entreprise;

13.8.13. l'engagement ou le règlement de toute poursuite, procédure arbitrale ou autre procédure formelle par ou impliquant une Société du Groupe dès lors que le montant de la réclamation dépasse un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000.000,-), que ce soit en qualité de partie demanderesse, de partie défenderesse ou de partie autrement impliquée;

13.8.14. l'adoption des comptes annuels ou l'apport d'un changement dans les politiques comptables précédemment adoptées par une Société du Groupe; et

13.8.15. l'adoption par une Société du Groupe d'un plan de bonification ou de partage des bénéfices en faveur d'employés prévoyant des versements au cours de tout Exercice Social (en conformité avec la signification définie à l'article 21.1) supérieurs à (a) cinq pour cent (5%) des bénéfices nets des Sociétés du Groupe sur une base consolidée, tels qu'exprimés dans le compte dûment révisé de pertes et profits des Sociétés du Groupe pour l'Exercice Social précédent, et (b) un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000.000,-).

Aux fins de déterminer si l'une quelconque des matières indiquées ci-dessus requiert l'approbation du Conseil d'Administration, ainsi que défini ci-avant, toute série de transactions qui, dans leur totalité, dépassent le montant spécifié au paragraphe concerné, sera considérée comme représentant une seule et même transaction exigeant l'accord du Conseil d'Administration.

13.9. Si le Conseil d'Administration refuse d'approuver un quelconque emprunt (ainsi que déterminé à l'article 13.8.10 ci-dessus) ou une garantie ou indemnité financière (ainsi que déterminé à l'article 13.8.11 ci-dessus) nécessaire pour permettre un tel emprunt (un «Financement Original»), tout actionnaire ayant proposé un Administrateur qui a voté contre ou s'est abstenu de voter sur ce sujet, fera tout ce qui lui est commercialement et raisonnablement possible pour proposer à l'examen du Conseil d'Administration, endéans trente (30) jours ouvrables de la date de la réunion du Conseil d'Administration en question, un financement alternatif, lequel (i) sera conclu selon des termes commercialement acceptables pour la Société, et (ii) aura son origine auprès d'un établissement bancaire ou d'un autre prêteur ou fournisseur de financements du vendeur et bénéficiant d'une appréciation de solvabilité qui ne pourra être inférieure à celle du Financement Original; à cette condition cependant que nonobstant toute disposition contraire contenue dans le corps des présents Statuts, les dispositions du présent article 13.9 ne s'appliqueront pas:

13.9.1. à un Financement Original à être accordé par une Société Affiliée (telles que définies à l'article 7.9) d'un des actionnaires;

13.9.2. à moins que le Financement Original doive être fourni par:

(A) un établissement bancaire bénéficiant d'une réputation de solvabilité auprès de la Moody's Corporation (c-à-d. Baa ou plus élevé) ou Standard & Poor's (c-à-d. BBB ou supérieur), telles que ces cotes pourront être déterminées lors de la réunion du Conseil d'Administration concernée; ou

(B) tout autre prêteur ou fournisseur de financements du vendeur possédant depuis longtemps une cote obligataire à long terme de Baa ou supérieure auprès de la Moody's Corporation ou une cote de BBB ou supérieure auprès de Standard & Poor's, telles que ces cotes pourront être déterminées lors de la réunion du Conseil d'Administration concernée; et

13.9.3. Dès lors qu'à un moment quelconque le rapport dette-capital social des Sociétés du Groupe basé sur le dernier bilan consolidé disponible des Sociétés du Groupe dûment révisé dépasse un rapport de 75:25 (dette: capital social).

Tout défaut de proposition du financement alternatif ainsi que ci-dessus sera considéré comme une approbation du Financement Original.

13.10. Sous réserve des dispositions des présents Statuts, les Actionnaires de Catégorie A seront habilités à proposer la nomination d'un gérant (CEO) et/ou d'un directeur financier exécutif (CFO) au sein de toute Société du Groupe, à condition que la liste des candidats à ces postes (la «Liste») soit auparavant approuvée par l'Actionnaire de Catégorie B. A ces fins, les Actionnaires de catégorie A pourront de fois à autre soumettre la Liste à l'Actionnaire de Catégorie B pour examen. La Liste comprendra de personnes d'expérience et de bonne réputation (leurs curriculum vitae devant y figurer) et devra contenir un minimum de trois (3) et un maximum de dix (10) candidats pour chacun des postes au sein de chacune des Sociétés du Groupe. Si endéans quinze (15) jours ouvrables de la date de réception de la Liste, les Actionnaires de Catégorie A n'ont pas reçu d'avis défavorable de la part de l'Actionnaire de Catégorie B, lesdits Actionnaires de Catégorie A seront habilités à nommer tout un chacun d'entre les candidats figurant sur la Liste aux postes à pourvoir au sein de la Société du Groupe concernée. Si endéans quinze (15) jours ouvrables de la date de soumission de la Liste, l'Actionnaire de Catégorie B donne un avis aux Actionnaires de Catégorie A indiquant sa désapprobation concernant un ou plusieurs des candidats indiqués sur la Liste, lesdits Actionnaires de Catégorie A seront habilités à

nommer des candidats parmi ceux pour lesquels ils n'ont pas reçu d'avis défavorable. Si l'Actionnaire de Catégorie B désapprouve l'ensemble des candidats figurant sur la Liste, les Actionnaires de Catégorie A pourront rapidement présenter une nouvelle Liste, auquel cas la procédure définie ci-avant sera une nouvelle fois d'application, à cette condition toutefois que l'Actionnaire de Catégorie B ne soit pas habilité à désapprouver l'intégralité de cette nouvelle Liste (et au cas où cela se produirait néanmoins, les Actionnaires de Catégorie A seraient immédiatement autorisés à nommer tout ou partie des candidats figurant sur cette nouvelle Liste), et à condition également que l'Actionnaire de Catégorie B ne laisse jamais moins de deux (2) candidats pour chacun des postes à pourvoir au sein de la Société du Groupe concernée à l'entière discrétion.

13.11. Le Conseil d'Administration sera habilité à créer différents comités chargés de conseiller les Administrateurs. L'Actionnaire de Catégorie B sera habilité à avoir au sein de chacun des comités du Conseil d'Administration un nombre de représentants nommés, ce nombre étant proportionnel au nombre d'Administrateurs que l'Actionnaire de Catégorie B est autorisé à proposer pour nomination au Conseil d'Administration, à condition qu'en aucun cas le nombre de ces représentants nommés puisse être inférieur à un.

13.12. Les actionnaires et la Société exerceront chacun leurs pouvoirs respectifs (y compris par la voie du vote de leurs actions et de toutes autres manières dans les limites de leurs pouvoirs respectifs) pour faire en sorte qu'à tout moment et dans toute la mesure autorisée par la loi, les Administrateurs et autres cadres de chacune des Sociétés du Groupe soient en tout temps entièrement quittes et indemnes de toutes les responsabilités encourues lors de la bonne décharge de leurs devoirs envers cette Société du Groupe, y compris toutes responsabilités généralement couvertes par l'assurance des Administrateurs et cadres au sein des juridictions dans lesquelles une telle assurance est généralement possible et disponible.

13.13. Chacune des Sociétés Affiliées possèdera un Conseil d'Administration composé de quatre (4) membres, à moins d'accord du contraire dans le chef des actionnaires. Les Actionnaires de Catégorie A auront le droit de nommer à leur entière discrétion trois (3) membres du Conseil d'Administration de chacune des Sociétés Affiliées, EPH étant autorisée à nommer un (1) Administrateur et WTI étant autorisée à nommer deux (2) Administrateurs (ce membre nommé par les Actionnaires de Catégorie A étant dénommé un «Administrateur Subsidiaire de Catégorie A»). L'Actionnaire de Catégorie B sera pour sa part autorisé à nommer un (1) membre du Conseil d'Administration de chacune des Sociétés Affiliées, à son entière discrétion (ce membre nommé par l'Actionnaire de Catégorie B étant dénommé un «Administrateur Subsidiaire de Catégorie B»). Les Actionnaires de Catégorie A et la Société feront tout leur possible commercialement raisonnable pour assurer et exercer, dans toute la mesure autorisée par la loi, tous les droits et pouvoirs de contrôle sur les affaires de chacune des Sociétés Affiliées afin d'assurer que l'Actionnaire de Catégorie B soit en mesure d'exercer en rapport avec cet Administrateur Subsidiaire de Catégorie B l'ensemble des droits dont est investi l'Actionnaire de Catégorie B relativement à l'Administrateur de Catégorie B aux termes du présent article 13, lequel s'appliquera mutatis mutandis à chacune d'entre les Sociétés Affiliées.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration

14.1. Le Conseil d'Administration se réunira à tout le moins trimestriellement, aux heures et lieux (qui sera en principe à Luxembourg) que les Administrateurs pourront désigner à l'unanimité. En l'absence d'une telle désignation de lieu et d'heure par les Administrateurs, ces réunions se tiendront au siège social de la Société. Des réunions spéciales du Conseil d'Administration devront se tenir dès lors que demandé par l'un (1) quelconque d'entre les Administrateurs, et dans ce cas l'Administrateur concerné s'assurera que l'avis convoquant cette réunion soit remis à chacun des autres Administrateurs conformément aux dispositions de l'article 14.4.

14.2. Lors de la première réunion du Conseil d'Administration faisant suite à une quelconque élection d'Administrateurs, les Administrateurs de Catégorie A nommeront l'un des Administrateurs à titre de candidat à la présidence du Conseil d'Administration, et ce président sera élu à la majorité simple des Administrateurs, et ce point sera considéré comme le premier point figurant à l'ordre du jour de la réunion. Le président pourra être changé de fois à autre suite à une nomination ultérieure des Administrateurs de Catégorie A et un vote à la majorité simple des Administrateurs. Le président du Conseil d'Administration présidera les réunions du Conseil d'Administration.

14.3. Le quorum exigé pour les réunions du Conseil d'Administration sera déterminé comme indiqué ci-après. Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si quatre (4) Administrateurs au moins sont présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil d'Administration, y compris trois (3) Administrateurs de Catégorie A et un (1) Administrateur de Catégorie B. Si lors d'une quelconque réunion du Conseil d'Administration ce quorum ne pouvait être atteint, la réunion sera reportée et devra se tenir dix (10) jours ouvrables après la date de la première réunion, à la même heure et au même lieu que la réunion préalablement reportée, à condition que l'avis réglant cet ajournement pour raison de défaut de quorum, la réduction potentielle de l'exigence de quorum conformément à la phrase immédiatement ci-après et le détail de la réunion ainsi ajournée soit remis aux Actionnaires de Catégorie A et à l'Actionnaire de Catégorie B conformément à l'article 14.4. Suite à l'ajournement pour défaut de quorum, le quorum exigé pour la tenue de la réunion reportée sera réduit, passant de quatre (4) Administrateurs à trois (3), et l'exigence concernant la présence de l'Actionnaire de Catégorie B sera éliminée pour la tenue de cette nouvelle réunion. Lors de la re-convocation de cette réunion ajournée avec une exigence de quorum ainsi réduite, seules les matières intégralement et équitablement indiquées dans l'avis de convocation original à cette réunion pourront être examinées et décidées par les Administrateurs présents à cette nouvelle réunion, et un avis approprié concernant toutes les décisions prises lors de cette réunion sera donné à tous les Administrateurs non présents lors de cette réunion endéans trois (3) jours ouvrables à dater de la tenue de cette réunion.

14.4. Sous réserve de la Clause 14.3 ci-avant, chaque Administrateur recevra un préavis écrit d'au moins dix (10) jours de toute réunion du Conseil d'Administration, ou dans un délai moindre approuvé par écrit par l'ensemble des Administrateurs; ce préavis sera expédié à chacun des Administrateurs par télécopie et par une société de messagerie internationalement reconnue fournissant une confirmation de réception à l'expéditeur, au numéro de télécopie et à l'adresse

inscrite au registre des Administrateurs de la Société. Cet avis contiendra un ordre du jour reprenant suffisamment en détail les matières à être examinées et discutées lors de la réunion prévue, et sera accompagné de copies des papiers devant être discutés et débattus lors de cette réunion. Toute matière soumise au Conseil d'Administration en vue de décision, mais qui n'est pas inscrite avec suffisamment de détails dans l'ordre du jour de la réunion, ne pourra être déterminée à moins qu'il en ait été convenu autrement par l'ensemble des Administrateurs présents lors de cette réunion.

14.5. Le Conseil d'Administration pourra décider de toute matière comprise dans le cadre de sa compétence par voie de résolutions écrites signées par les Administrateurs, ainsi que défini ci-après. Toute résolution prise de cette manière sera constituée d'un ou de plusieurs documents contenant la ou les décisions du Conseil d'Administration, signés par chacun d'entre les Administrateurs (résolution circulaire). La date à laquelle une telle résolution sera censée avoir été adoptée sera la date d'apposition de la dernière signature.

14.6. Le Conseil d'Administration pourra choisir un secrétaire, qui n'aura pas besoin d'être un Administrateur, qui sera chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que les procès-verbaux des Assemblées Générales des actionnaires de la Société.

14.7. Aucun avis de convocation à une quelconque réunion du Conseil d'Administration ne sera nécessaire dès lors que tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à cette réunion et qu'ils déclarent avoir eu pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il pourra être fait abstention de l'avis de convocation écrit par l'accord de chacun des membres du Conseil d'Administration donné par écrit, en original, ou par télécopie, câble, télégramme ou télex. Un avis écrit séparé ne sera pas nécessaire pour des réunions qui se tiennent en des lieux et à des dates indiquées dans une décision antérieurement adoptée par résolution du Conseil d'Administration.

14.8. Tout Administrateur aura droit à une (1) voix. Hormis disposition expresse du contraire contenue dans le corps des présents Statuts, les décisions du Conseil d'Administration seront prises à la majorité simple des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

14.9. Sous réserve des dispositions de l'article 13.8, et au cas où lors d'une réunion les voix sont partagées pour et contre une résolution donnée, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

14.10. A moins de disposition contraire contenue dans le corps des présents Statuts (y compris sans limitation l'article 13.8, les décisions concernant des matières administratives ou la gestion journalière de la Société, les décisions pourront être prises par l'un quelconque des Administrateurs de Catégorie A.

14.11. Tout Administrateur pourra prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par le biais de téléconférence, vidéoconférence ou tout autre moyen électronique permettant à chacun des Administrateurs d'entendre parler tous les autres Administrateurs et d'être entendu par eux, et tout Administrateur participant à une réunion de cette manière sera considéré comme étant physiquement présent lors de la réunion.

Art. 15. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration

15.1. Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil d'Administration seront certifiés conformes par les signatures conjointes des Administrateurs ayant pris part à la réunion, y compris la signature du président du Conseil d'Administration ayant présidé la séance.

15.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à être présentés lors de procédures judiciaires ou autrement seront signés par le secrétaire, s'il en est, ou par l'un des Administrateurs de la Société.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil d'Administration

16.1. Sous réserve des autres dispositions des présents Statuts, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire ou ordonner tous actes de disposition et d'administration qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs que la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi de 1915 sur les sociétés commerciales») ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société sont de la compétence du Conseil d'Administration.

16.2. Le Conseil d'Administration est responsable de la direction et de la gestion générales de la Société. Nonobstant toute disposition du contraire contenue dans les présents Statuts, le Conseil d'Administration ne possèdera pas de pouvoirs ni d'autorité pour prendre des décisions (autres que des recommandations) concernant des matières relatives aux affaires des actionnaires.

Art. 17. Délégation de pouvoirs

17.1. Le Conseil d'Administration est habilité à nommer toute personne qui n'est pas Administrateur de la Société aux fins d'exercer un pouvoir de signature pour le compte de la Société (qui selon ce que le Conseil d'Administration déterminera peut être soit par le biais des signatures conjointes d'une ou de plusieurs personnes autorisées ou par celui d'une signature individuelle). Une telle décision devra être prise à une majorité qualifiée d'au moins trois (3) Administrateurs, dont au moins deux (2) Administrateurs de Catégorie A et un (1) Administrateurs de Catégorie B. Ce pouvoir pourra être conféré aux fins de remplir des fonctions spécifiques à tous les niveaux de la Société, selon ce que le Conseil d'Administration déterminera, en relation avec la gestion journalière de la Société. La ou les personnes auxquelles un tel pouvoir de signature sociale a été conféré par le Conseil d'Administration ne pourront agir que dans les limites de ce pouvoir, et le Conseil d'Administration conservera le droit de supprimer à tout moment l'attribution d'un tel pouvoir de signature suite à la décision de l'un (1) quelconque d'entre les Administrateurs (avec avis donné par écrit aux autres Administrateurs et à la Société).

Art. 18. Signatures à force obligatoire

18.1. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée pour toute transaction d'une valeur inférieure à un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000.000,-) par la signature individuelle de tout Administrateur de Catégorie A, à cette condition que toutes les Matières Importantes relevant du Conseil d'Administration soient assujetties à l'approbation du Conseil d'Administration, ainsi que déterminé à l'article 13.8 ci-dessus.

18.2. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée pour toute transaction d'une valeur égale à un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000.000,-) ou supérieure à un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000.000,-) par les signatures conjointes de deux Administrateurs de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B, à cette condition que toutes les Matières Importantes relevant du Conseil d'Administration soient assujetties à l'approbation du Conseil d'Administration, ainsi que déterminé à l'article 13.8 ci-dessus.

18.3. Sous réserve des dispositions expresses du contraire contenues dans le corps des présents Statuts, (y compris et sans limitation les articles 13.8 et 18.2), la Société sera légalement engagée envers les tiers, pour toutes les matières administratives ou relevant de la gestion journalière de la Société, par la signature individuelle de tout Administrateur de Catégorie A.

Art. 19. Conflits d'intérêt

19.1. Aucun contrat ou autre transaction conclu entre la Société et toute autre société ou firme ne pourra être affecté ou invalidée par le fait que cet Administrateur ou plusieurs d'entre les Administrateurs ou cadres de la Société possède un intérêt dans ou est un administrateur, associé, cadre ou employé de cette autre société ou firme.

19.2. Aucun Ad ou cadre de la Société qui est un Administrateur, cadre ou employé d'une quelconque société ou firme avec laquelle la Société contracte ou entre autrement en relations d'affaires ne pourra par le simple fait de cette affiliation avec une telle autre société ou firme être empêché d'examiner et de voter ou d'agir en relation avec de quelconques matières relatives à de tels contrats ou autres affaires.

19.3. Au cas où un quelconque Administrateur posséderait un quelconque intérêt personnel et contraire dans une affaire particulière de la Société à être examinée et débattue lors d'une réunion du Conseil d'Administration, cet Administrateur fera connaître au Conseil d'Administration cet intérêt personnel et contraire, et il ne pourra ni débattre ni voter en relation avec une telle transaction, et cette transaction, ainsi que l'intérêt de cet Ad dans cette transaction, seront portés à la connaissance de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société lors de la réunion immédiatement suivante des actionnaires de la Société appelée à se prononcer sur et à ratifier cette transaction.

Art. 20. Commissaire(s) aux comptes

20.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le ou les commissaires aux comptes seront élus pour un mandat d'une durée maximum de six (6) et seront rééligibles.

20.2. Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) commissaire(s) aux comptes en fonctions pourront être démis à tout moment par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société, avec ou sans cause.

Art. 21. Matières financières, Informations, Reddition des comptes

21.1. La Société tiendra ses livres de comptes conformément (a) aux normes comptables exigés par la loi applicable, et (b) en sus, conformément aux Normes Comptables Internationales (International Financial Reporting Standards ou IFRS). La Société fera également en sorte que chacune des Sociétés Affiliées tienne ses livres de comptes conformément (a) aux normes comptables exigées par la loi applicable et (b) en sus à l'IFRS. La Société maintiendra, et fera également en sorte que chacune des Sociétés Affiliées maintienne une période de reddition des comptes fiscaux débutant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre de chaque année calendaire (chacune d'entre ces périodes étant dénommée un «Exercice Financier»). Les actionnaires et la Société conviennent de mettre en oeuvre tous leurs efforts commercialement raisonnables pour coopérer, dans toute la mesure raisonnable et appropriée, dans la préparation de toutes déclarations d'impôts, réclamations ou élections, à des fins d'imposition, de la Société en relation avec ses affaires fiscales.

21.2. Le 15 octobre au plus tard lors de chaque Exercice Financier, la Société fera en sorte que ses cadres préparent un plan d'entreprise consolidé pour les Sociétés du Groupe, y compris un budget annuel consolidé, pour l'Exercice Financier suivant, et le tout devra être présenté à l'approbation du Conseil d'Administration, et dans la mesure nécessaire, mettra à jour ce plan d'entreprise et ce budget sur base trimestrielle, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Administration. Tous les plans d'entreprise consolidés et budgets ainsi préparés seront basés sur les opérations passées des Sociétés du Groupe dans le cours normal des affaires, et s'attacheront les points concernant les dépenses en immobilisation prévues, les exigences en matière de fonds de roulement, ainsi que les paiements de dividendes, et lorsque approuvés par le Conseil d'Administration, ils auront un caractère obligatoire pour l'ensemble des Sociétés du Groupe (chacun de ces plans d'entreprise et budgets approuvés étant dénommés dans le corps des présents Statuts comme étant un «Plan d'Entreprise»). De plus:

21.2.1. En sus des droits conférés aux termes de la loi applicable, l'ensemble des actionnaires sera habilité, à titre gratuit, (i) à examiner les livres, registres et comptes financiers, opérationnels et statutaires tenus par les Sociétés du Groupe et (ii) à recevoir toutes les informations dans la forme que lesdits actionnaires pourront raisonnablement exiger aux fins d'être tenus correctement informés quant aux affaires et autres de toute Société du Groupe, et de manière générale afin de protéger les intérêts des actionnaires ainsi que les intérêts de la Société en tant que participants ou actionnaires au sein des Sociétés Affiliées. Ces livres, registres et comptes seront à tout moment mis à la disposition de tout actionnaire aux fins d'examen aux heures normales de bureau.

21.2.2. La Société fournira aux actionnaires, et ce à titre gratuit, (i) des exemplaires des comptes consolidés et révisés, ainsi que des copies des comptes non consolidés et non révisés pour chaque trimestre fiscal, et pour chacune des Sociétés du Groupe, préparés conformément et en tout état de cause aux normes comptables visées à l'article 21.1, dans des délais raisonnables (et pour ce qui concerne les comptes révisés, après que le Conseil d'Administration eut approuvé ces comptes), et (iii) toutes les informations d'ordre financier complémentaires qui pourraient être raisonnablement réclamées par tout actionnaire.

21.2.3. La Société fournira aux actionnaires le Plan d'Entreprise approuvé et tous amendements proposés de ce Plan d'Entreprise approuvé pour une période d'examen et de commentaires antérieurement aux approbations du Conseil d'Administration, et en tout état de cause au plus tard soixante (60) jours avant le début de chaque Exercice Financier.

21.3.4. La Société fournira aux actionnaires toutes autres informations que tout actionnaire pourra exiger en vue de se conformer à ses obligations aux termes des lois lui applicables. Ces informations seront rédigées et présentées en langue anglaise.

21.3. Chaque actionnaire, dans des délais opportuns et ainsi que requis de fois à autre, entreprendra toutes actions commercialement raisonnables qui pourraient s'avérer nécessaires ou appropriées pour coopérer avec les autres actionnaires, aux fins d'assurer que chacun d'entre les actionnaires possède toutes les informations et données nécessaires pour préparer et donner tout avis adressé à ou destiné à être déposé auprès d'une autorité de l'Etat ou répondre à toute demande d'information reçue d'une autorité de l'Etat, ainsi qu'exigé par la législation et les prescriptions, ordonnances, ordres, décrets, jugements, règles, règlements, conventions internationales ou exigences émanant de tout tribunal, autorité administrative, organisme auto-régulé, bourse de valeurs ou autre autorité compétente, pour tout ce qui concerne les présents Statuts.

21.4. A moins d'accord du contraire dans le chef des actionnaires, la Société fera toutes actions commercialement et légalement raisonnables qui pourraient s'avérer nécessaires ou utiles afin que, six (6) mois au plus tard après la clôture de chaque Exercice Financier, la Société effectue le paiement d'un dividende qui sera égal à un montant qui ne pourra être inférieur à vingt-cinq pour cent (25%) des bénéfices nets après impôts de la Société pour ce qui concerne l'Exercice Financier précédent concerné au cours de la période courant du 1^{er} août 2005 (la «Date Convenue») jusqu'à la cinquième (5^e) date anniversaire de la Date Convenue, et pas moins de soixante-cinq pour cent (65%) des bénéfices nets après impôts de la Société pour ce qui concerne l'Exercice Financier précédent concerné après ce cinquième anniversaire de la Date Convenue. La Société fera en sorte que chacune des Sociétés Affiliées possédant des bénéfices disponibles en vue de distribution, annonce et verse à la Société les dividendes nécessaires pour permettre le paiement rapide et légal par la Société de tous dividendes devant être payés aux termes du présent article 21.4.

Art. 22. Répartition des bénéfices

22.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la constitution de la réserve légale. Cette affectation ne sera plus requise dès lors et aussi longtemps que cette réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il figure dans les présentes ou tel qu'augmenté de fois à autre en conformité avec l'article 5 ci-avant.

22.2. Sous réserve de l'article 21.4, l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société déterminera l'affectation du solde des bénéfices nets annuels, et pourra décider par elle-même de distribuer de fois à autre des dividendes, de la manière qu'elle estimera à son absolue discrétion être la plus appropriée et servir le meilleur intérêt de la politique et de l'objet social de la Société.

22.3. Les dividendes pourront être payés en dollars des Etats-Unis d'Amérique ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société, et ils pourront être versés aux lieux et dates que le Conseil d'Administration déterminera. Le Conseil d'Administration pourra décider de payer des dividendes conformément aux conditions et dans les limites fixées par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 23. Dissolution et liquidation

23.1. La Société pourra être dissoute à tout moment par une résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société adoptée dans les formes requises pour la modification des présents Statuts. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être soit des personnes physiques soit des personnes morales) nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société décidant de cette liquidation. Cette Assemblée Générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 24. Loi applicable

24.1. Toutes les matières qui ne seraient pas expressément régies par les présents Statuts seront déterminées conformément à la loi de 1915 sur les sociétés commerciales.»

Seconde résolution

Les Actionnaires décident de changer la qualification des administrateurs actuels de la Société, pour refléter les changements de l'article 13 des Statuts, comme suit:

- M. Burger Johannes, né le 30 août 1960, en Autriche, avec adresse professionnelle à Heiligkreuz, 6, Vaduz FL-9490, Liechtenstein, sera désormais désigné comme administrateur B;

- M. Seeger Norbert, né le 22 octobre 1953, en Autriche, avec adresse professionnelle à Am Schragen Weg, 14, Vaduz FL-9490, Liechtenstein, sera désormais désigné comme administrateur B;

- M. Stenbolt Gustav, né le 12 août 1957, en Norvège, avec adresse professionnelle à Jemoli Holding AG, St. Annagasse 18, 8021 Zürich, Suisse, sera désormais désigné comme administrateur A;

- M. Rolland Alain, né le 20 avril 1948, en Suisse, avec adresse professionnelle à Jemoli Holding AG, St. Annagasse 18, 8021 Zürich, Suisse, sera désormais désigné comme administrateur A;

- M. Olsson Martin, né le 4 juin 1970, en Suède, avec adresse professionnelle à Jemoli Holding AG, St. Annagasse 18, 8021 Zürich, Suisse, sera désormais désigné comme administrateur A; et

- M. Leibundgut Philipp, né le 12 avril 1973, en Suisse, avec adresse professionnelle à MCT Asset Management S.A., 2-4, Place du Molard, Case Postale 3458, CH-1211 Genève, Suisse, sera désormais désigné comme administrateur A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la mandataire des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparants, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec Nous, notaire.
Signé: V. Mantot, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.
Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, vol. 150S, fol. 39, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2005.

M. Schaeffer.

Signée par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(097172.3/230/1635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

TZWEE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6242 Junglinster, 4, rue Rahm.

R. C. Luxembourg B 110.893.

—
RECTIFICATIF

Il est déclaré par les présentes que dans l'acte de constitution, reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 septembre 2005, enregistré à Grevenmacher, le 28 septembre 2005, volume 534, folio 7, case 4, pour compte de la société à responsabilité limitée TZWEE, S.à r.l., avec siège social à L-6242 Junglinster, 4, rue Rahm, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110.893, non encore publié au Mémorial C, il y a lieu de procéder aux rectifications suivantes suite à des erreurs matérielles:

Il y a lieu de lire les rubriques «frais» et la «mention de l'enregistrement» comme suit:

(I)

«FRAIS

..., compte tenu du fait que qu'il s'agit d'une constitution d'une société luxembourgeoise par l'apport d'au moins de 65% des actions émises...».

(II)

«Enregistré à Grevenmacher...

Reçu douze euros.

12 EUR

Le Receveur (s.): G. Schlink.»

Junglinster, le 12 octobre 2005.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Par délégation

Ch. Dostert

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05172. – Reçu 0 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(093155.2/231/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

POSADA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 74.324.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 12 octobre 2005 statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2004

Conseil d'Administration:

Monsieur Jean Vandeworde ayant remis sa démission de ses fonctions de d'administrateur, l'Assemblée Générale a décidé de nommer en remplacement Monsieur Angel Caschera, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2006.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05598. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093459.3/1137/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

ROGUE CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 111.217.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the third of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974,

here represented by Mr Michel Van Krimpen, lawyer, residing professionally at Luxembourg and Mr Herman Boersen, lawyer, residing professionally at Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as director and attorney-in-fact A.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name ROGUE CORPORATION, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred and twenty-five (125) share quotas of one hundred Euro (100.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2005.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trois octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Monsieur Michel Van Krimpen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Herman Boersen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives d'administrateur et de fondé de pouvoirs A.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination ROGUE CORPORATION, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Van Krimpen, H. Boersen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 octobre 2005, vol. 433, fol. 40, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 octobre 2005.

H. Hellinckx.

(091542.3/242/262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2005.

AKTIA FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 38.642.

EXTRAIT

En date du 2 septembre 2005, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03267. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093202.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

NAROL INVESTMENT S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 40.829.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue à Luxembourg en date du 17 octobre 2005 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

1. Monsieur Patrick Demeestere démissionne de son poste d'administrateur et par conséquent de son mandat d'administrateur délégué.

2. Monsieur Stéphane Hadet, né à Nancy (France), le 25 mai 1968, demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, est nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire pour une durée de 6 ans.

3. Le mandat d'administrateur de Monsieur Stef Oostvogels, né le 21 avril 1962 à Bruxelles, Belgique, demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, est renouvelé pour une période de 6 ans.

4. Le mandat de commissaire aux comptes de la société CORPORATE ADVISORY BUSINESS S.A., avec siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, est également renouvelé pour une période de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 octobre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05662. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093189.3/1035/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

IVANHOE EUROPE CAPITAL SCS, Société en commandite simple.

Registered office: L-1542 Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.

R. C. Luxembourg B 111.241.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the fourteenth day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

IVANHOE EUROPE CAPITAL, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at L-1542 Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109.008,

IVANHOE CAMBRIDGE INC., a company incorporated and organized under the laws of Quebec, with registered office at Centre CDP Capital, 1001 Square Victoria, Bureau C-500, Montreal, Quebec, H2Z 2B5, Canada, registered with the Registrar of Enterprises under number 1147856158,

both here represented by Mrs Annick Braquet, private employee, with professional address in Mersch,

by virtue of two proxies given on September 8, 2005.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the agreement governing a limited partnership (société en commandite simple) which is hereby created.

I. Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Name

There is formed among IVANHOE EUROPE CAPITAL, being the general partner (gérant commandité) (the General Partner) and IVANHOE CAMBRIDGE INC., being the limited partner (associé commanditaire) (the Limited Partner) and all those persons or entities who may become partners of the Partnership (as defined hereafter) in the future, a limited partnership (société en commandite simple) under the name IVANHOE EUROPE CAPITAL SCS (the Partnership), governed by the present agreement (the Agreement) and the laws of Luxembourg, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

Art. 2. Registered Office

2.1. The registered office is established in the city of Luxembourg.

2.2. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg or any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the General Partner(s).

2.3. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the General Partner(s).

2.4. In the event that the General Partner(s) determine(s) that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that interfere or are likely to interfere with the normal activities of the Partnership at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Partnership which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg partnership.

Art. 3. Duration

3.1. The Partnership is established for an unlimited duration.

3.2. The life of the Partnership does not come to an end by the resignation, dissolution or bankruptcy or insolvency of the General Partner or, in case of a plurality of General Partners, any of the General Partners.

Art. 4. Object

4.1. The object of the Partnership is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Partnership may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares, and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Partnership may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Partnership may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Partnership may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

4.3. The Partnership may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Partnership against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.4. The Partnership may carry out any commercial or financial transactions with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with the Partnership's object.

4.5. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

II. Capital - Units

Art. 5. Capital

5.1. The subscribed unit capital of the Partnership is set at ten thousand Euro (EUR 10,000.-) represented by nine thousand nine hundred ninety (9,990) units, held by the Limited Partner, and ten (10) units, held by the General Partner, of one Euro (EUR 1.-) each, (the Units and individually a Unit).

5.2. All the Units are fully paid up.

Art. 6. Transfer of Units

6.1. The Units are freely transferable among the partners.

6.2. The Units are transferable to non-partners provided such transfer has been authorized by all the non-selling partner(s).

6.3. The transfer of Units will only be binding upon the Partnership following a notification to or acceptance by the Partnership of the transfer as provided for in article 1690 of the civil code.

Art. 7. Form of Units - Partners' register

7.1. The Units are and will remain in registered form.

7.2. A partners' register will be kept at the registered office of the Partnership and may be examined by each partner who so requires.

III. Management - Delegation of powers - Auditor - Representation

Art. 8. Management

8.1. The Partnership shall exclusively be managed by one or several General Partner(s) who shall be personally jointly and severally liable with the Partnership for all liabilities which cannot be covered by the assets of the Partnership.

8.2. The General Partner(s) are vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by the Law or by this Agreement to the general meeting of partners.

8.3. The General Partner(s) shall have full powers to carry out and approve for the Partnership all acts and operations consistent with the Partnership's objects.

8.4. In case of plurality of General Partners, decisions of the General Partners shall be validly taken if adopted by a majority of the General Partners.

Art. 9. Delegation of powers

9.1. The General Partner(s) may at any time appoint one or several ad hoc agent(s) to perform specific tasks provided that in no circumstances shall such (on) agent(s) be (a) limited partner(s). The General Partner(s) shall determine the powers and remuneration (if any) of such agents, the duration of the period of representation and any other relevant condition of the agency. The agents so appointed are in any case revocable ad nutum by decision of the General Partner(s).

9.2. The appointment of agents pursuant to article 9.1. above shall have no effect on the unlimited liability of the General Partner(s).

Art. 10. Auditor

The Partnership may appoint and shall do so in the cases provided by the Law one auditor. The auditor shall be appointed by the general meeting of partners for a term which may not exceed six years, renewable. The auditor is revocable ad nutum by the general meeting of partners.

Art. 11. Representation

The Partnership shall be bound by the sole signature of the General Partner, or in case of plurality of General Partners, any General Partner or by the sole signature of any person to whom the power to sign on behalf of the Partnership has been validly delegated by the General Partner(s) in accordance with article 9.1. of this Agreement.

Art. 12. No remuneration of the General Partner(s)

The General Partner(s) and the members or employees of the General Partner(s) shall receive no remuneration from the Partnership for their duties.

IV. General meetings of partners

Art. 13. Powers and voting rights

13.1. Each Unit entitles to one vote in general meetings of partners.

13.2. Each partner may appoint any person or entity as its attorney pursuant to a proxy given by letter, telegram, telex, telefax or e-mail, to represent it at a general meeting of partners.

Art. 14. Form - Quorum - Majority

14.1. The partners shall meet as often as necessary upon call of the General Partner or, in case of plurality of General Partners, any General Partner with at least five days prior written notice. The general meeting of partners shall be held at the place indicated in the convening notice.

14.2. If all the partners are present or represented at a general meeting of partners, the convening notices may be waived in writing.

14.3. Subject to article 14.5. of this Agreement, resolutions at general meetings of partners shall be passed validly by a simple majority of partners present or represented at the meeting.

14.4. Notwithstanding article 14.3. of this Agreement, the general meeting of partners shall not validly deliberate unless the General Partner or, in case of plurality of General Partners, each General Partner is present or represented.

14.5. Any general meeting of partners convened to amend any provision of this Agreement shall not validly deliberate unless at least one half of the Units outstanding is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to this Agreement. If the quorum requirement is not satisfied, a second general meeting of partners may be convened by registered letter confirmed by the stamp evidencing the date of dispatch addressed to each partner. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous general meeting of partners. The second general meeting of partners shall validly deliberate regardless of the proportion of Units represented. Resolutions are validly adopted when approved by partners representing three quarters of the Units outstanding and by the General Partner, or in case of plurality of General Partners, each of the General Partners.

14.6. Decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, telefax or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution.

V. Annual general meeting - Accounts - Allocation of profits

Art. 15. Annual General Meeting

An annual general meeting of partners approving the financial statements shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Partnership or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

Art. 16. Accounting Year

16.1. The accounting year of the Partnership shall begin on the 1st January each year and end on the 31st of December.

16.2. Each year, the General Partner(s) shall draw up an inventory and prepare in accordance with the Law, the financial statements of the Partnership.

Art. 17. Allocation of Profits

17.1. Each partner of the Partnership has the right to participate in the profits of the Partnership in proportion to the number of Units held by it in the Partnership.

17.2. The allocation of profits shall be determined by the general meeting of partners, upon proposal of the General Partner(s).

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation

18.1. In the event of dissolution of the Partnership for any reason and at any time whatsoever, liquidation will be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the general meeting of partners deciding such liquidation.

18.2. Such general meeting of partners shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Allocation of the liquidation surplus

After payment of all debts and liabilities of the Partnership or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the partners in proportion to the Units held by each of them in the Partnership.

VII. General provisions

Art. 20. Application of the Law

All matters not governed by this Agreement shall be determined in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the Law.

Subscription and payment

The appearing parties, here represented as stated above, declare to subscribe to the 10,000 Units issued by the Partnership as follows:

1. IVANHOE EUROPE CAPITAL, S.à r.l. subscribes to ten (10) Units and pays them by a contribution in cash in an aggregate amount of ten Euro (EUR 10.-) to be allocated to the capital account of the Partnership;

and

2. IVANHOE CAMBRIDGE INC. subscribes to nine thousand nine hundred ninety (9,990) Units and pays them by a contribution in cash in an aggregate amount of nine thousand nine hundred ninety Euro (EUR 9,990.-) to be allocated to the capital account of the Partnership.

The notary has received evidence of the payments in cash referred to in items 1. and 2. above.

Transitory provisions

By way of derogation to article 16.1. of this Agreement, the Partnership's current accounting year is to run from the date of this Agreement to 31st December 2005.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Partnership as a result of the present Agreement are estimated at approximately one thousand Euro (1,000.- EUR).

Extraordinary meeting of the partners

Immediately following the creation of the Partnership, the partners resolved to set at L-1542 Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez, the registered office of the Partnership.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille cinq, le quatorzième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Mersch.

Ont comparu:

IVANHOE EUROPE CAPITAL, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois de Luxembourg, dont le siège social est situé 28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.008,

IVANHOE CAMBRIDGE INC., une société de droit du Québec, avec siège social à Centre CDP Capital, 1001 Square Victoria, Bureau C-500, Montréal, Québec, H2Z 2B5, Canada,

toutes les deux représentées ici par Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Mersch,

en vertu de deux procurations données le 8 septembre 2005.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser le contrat régissant une société en commandite simple qu'elles déclarent constituer et qu'elles ont arrêté comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est formé entre IVANHOE EUROPE CAPITAL, S.à r.l., en tant que gérant commandité (le Gérant Commandité) et IVANHOE CAMBRIDGE INC., en tant qu'associé commanditaire (le Commanditaire) et toutes les personnes ou entités pouvant devenir associés de la SCS dans le future (comme défini ci après), une société en commandite simple prenant la dénomination de IVANHOE EUROPE CAPITAL SCS (la SCS), régie par le présent contrat (le Contrat) et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social de la SCS est établi en la ville de Luxembourg.

2.2. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par une décision du ou des Gérant(s) Commandité(s). Il peut en outre être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions requises pour la modification du Contrat.

2.3. Le(s) Gérant(s) Commandité(s) ont le droit de créer des succursales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.4. Lorsque le(s) Gérant(s) Commandité(s) déterminent que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec le siège social, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la SCS, laquelle restera une société en commandite simple luxembourgeoise.

Art. 3. Durée

3.1. La SCS est constituée pour une durée illimitée.

3.2. La SCS ne prend pas fin par la démission, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs Gérant(s) Commandité(s).

Art. 4. Objet social

4.1. L'objet de la SCS est l'acquisition de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La SCS peut en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou d'une quelconque autre manière des actions, parts ou autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par un émetteur public ou privé quel qu'il soit. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

4.2. La SCS peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre sous forme de placement privé uniquement, des titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La SCS peut accorder tous crédits y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses entités affiliées. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses entités affiliées. La SCS peut en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

4.3. La SCS peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la SCS contre les risques de crédit, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

4.4. La SCS peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

4.5. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

II. Capital social - Parts

Art. 5. Capital social - Parts

5.1. Le capital souscrit de la SCS est fixé à un montant de dix mille euros (EUR 10.000,-) divisé en neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (9.990) parts sociales détenues par le Commanditaire, et dix (10) parts sociales détenues par le Gérant Commandité, d'un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts et individuellement une Part).

5.2. Toutes les Parts sont entièrement libérées.

Art. 6. Transfert de Parts

6.1. Les Parts sont librement cessibles entre associés.

6.2. Les Parts sont cessibles à des non-associés à condition que la cession ait été autorisée par tous les associés non vendeurs.

6.3. La cession de Parts ne sera opposable à la SCS que suivant la notification ou acceptation par la SCS de la cession ainsi que déterminé à l'article 1690 du code civil.

Art. 7. Forme des Parts - Registre des associés

7.1. Les Parts sont nominatives.

7.2. Il sera tenu au siège social un registre des Parts dont tout associé qui le requiert pourra prendre connaissance.

III. Gérance - Délégation de pouvoirs - Commissaire - Représentation

Art. 8. Gérance

8.1. La SCS peut exclusivement être gérée par un ou plusieurs Gérant(s) Commandité, responsable(s) personnellement indéfiniment et solidairement des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la SCS.

8.2. Le(s) Gérant(s) Commandité(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la SCS qui ne sont pas expressément réservés parla Loi ou par le Contrat à l'assemblée générale des associés.

8.3. Le(s) Gérant(s) Commandité(s) ont le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la SCS.

8.4. En cas de pluralité de Gérants Commandités, les décisions des Gérants Commandités seront valablement prises à la majorité des Gérants Commandités.

Art. 9. Délégation de pouvoirs

9.1. Le(s) Gérant(s) Commandité(s) peuvent à tout moment nommer un ou plusieurs agent ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques à condition que dans aucune circonstance l'agent ne puisse être (un ou des Gréants commandités. Le(s) Gérant(s) Commandité(s) détermineront les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leur mandat et toute autre condition du mandat. Les mandataires ainsi nommés sont révocables ad nutum par décision des Gérants Commandités.

9.2. La nomination des mandataires conformément à l'article 9.1. ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée de(s) Gérant(s) Commandité(s).

Art. 10. Commissaire

La SCS peut nommer et y procédera dans les cas prévus par la loi un commissaire. Le commissaire sera nommé par l'assemblée générale des associés pour une durée ne pouvant excéder six années, renouvelable. Le commissaire est révocable ad nutum par l'assemblée générale des associés.

Art. 11. Représentation de la SCS à l'égard des tiers

La SCS est engagée par la seule signature de son Gérant Commandité ou, en cas de pluralité de Gérants Commandités, par la seule signature de tout Gérant Commandité ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la SCS a été valablement conféré par les Gérant(s) Commandité(s) conformément à l'article 9.1. du présent Contrat.

Art. 12. Absence de rémunération du ou des Gérant(s) Commandité(s)

Les Gérant(s) Commandité(s) et les membres ou employés des Gérant(s) Commandité(s) ne recevront aucune rémunération de la SCS pour leurs fonctions.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 13. Pouvoirs et droits de vote

13.1. Chaque Part donne droit à une voix aux assemblées générales des associés.

13.2. Chaque associé peut désigner toute personne ou entité comme son mandataire, par procuration donnée par lettre, télégramme, télex, télécopie ou e-mail pour le représenter à une assemblée générale des associés.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité

14.1. Les associés se réunissent aussi souvent que nécessaire suivant convocation par le Gérant Commandité ou, en cas de pluralité de Gérants Commandités, tout Gérant Commandité, la convocation étant faite au moins cinq jours à l'avance, au lieu indiqué dans la convocation.

14.2. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés, il peut être renoncé aux formalités de convocation par écrit.

14.3. Sous réserve de l'article 14.5. du Contrat, les résolutions aux assemblées générales des associés seront valablement prises à la majorité des associés présents ou représentés à l'assemblée.

14.4. Nonobstant l'article 14.3. du Contrat, l'assemblée des associés ne délibèrera valablement qu'à condition que le Gérant Commandité ou, en cas de pluralité de Gérants Commandités, chaque Gérant Commandité est présent ou représenté.

14.5. Toute assemblée générale des associés convoquée pour modifier une disposition du présent Contrat ne délibèrera valablement qu'à condition que la moitié des Parts soit présente ou représentée et que l'agenda indique les modifications proposées à ce Contrat. Si le quorum de présence n'est pas satisfait, une seconde assemblée générale des associés peut être convoquée par lettre recommandée confirmée par accusé de réception démontrant la date de notification. La convocation reproduit l'agenda et indique la date et les résultats de la précédente assemblée générale des associés. La seconde assemblée délibèrera valablement quel que soit le nombre de Parts représentées. Les résolutions sont valablement adoptées par les associés représentant les trois quarts des Parts existantes et par le Gérant Commandité ou, en cas de pluralité de Gérants Commandités, par chaque Gérant Commandité.

14.6. Les décisions des associés peuvent être prises par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé aux associés par écrit, en original ou télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Les associés voteront en signant ladite résolution circulaire.

V. Année sociale - Comptes - Affectation des résultats

Art. 15. Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle des associés, chargée d'approuver les comptes annuels, sera tenue annuellement dans les six mois de la clôture de l'année sociale au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation de l'assemblée.

Art. 16. Année sociale

16.1. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de l'année la même année.

16.2. Chaque année, le(s) Gérant(s) Commandité(s) dresse(nt) un inventaire et prépare(nt) les comptes annuels.

Art. 17. Affectation des résultats

17.1. Chaque associé de la SCS a le droit de participer aux bénéfices de la SCS en proportion du nombre de Parts possédées par lui dans la SCS.

17.2. L'affectation des résultats sera déterminée par l'assemblée générale des associés, sur proposition de(s) Gérant(s) Commandité(s).

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation

18.1. En cas de dissolution de la SCS, pour quelque raison et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera effectuée par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés décidant d'une telle liquidation.

18.2. Cette assemblée générale des associés déterminera également les pouvoirs et rémunération du ou des liquidateur(s).

Art. 19. Distribution du boni de liquidation

Après paiement de toutes les dettes de la SCS ou consignation de toutes sommes à cet effet, le boni de liquidation sera payé aux associés en proportion des parts détenues par chacun d'eux dans la SCS.

VII. Dispositions générales

Art. 20. Application de la Loi

Toutes matières non réglées par les présents Statuts seront réglées conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier conformément à la Loi.

Souscription et libération

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, déclarent souscrire les 10.000 Parts émises par la SCS de la manière suivante:

1. IVANHOE EUROPE CAPITAL, S.à r.l. souscrit à dix (10) Parts et les paye par apport en numéraire d'une valeur de dix euros (EUR 10,-) affecté au compte capital social de la SCS;

et

2. IVANHOE CAMBRIDGE INC. souscrit à neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (9.990) Parts et les paye par apport en numéraire de neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 9.990,-) affecté au compte capital de la SCS.

La preuve de ces apports a été fournie au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

Par dérogation de l'article 16.1 du présent Contrat, l'exercice social de la SCS commence à la date du présent acte et se termine le 31 décembre 2005.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la SCS ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont approximativement estimés à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée extraordinaire des associés

Immédiatement après la constitution de la SCS, les associés décident d'établir le siège de la SCS à L-1542 Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.

Dont acte, le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, certifie à la demande de la partie comparante que le présent acte a été rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre les versions anglaises et françaises, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Mersch.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 septembre 2005, vol. 433, fol. 7, case 3. – Reçu 100 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 septembre 2005.

H. Hellinckx.

(092143.3/242/382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

PATAVIUM ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 66.432.

—

EXTRAIT

En date du 30 août 2005, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03321. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093207.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

SANTA LUÇIA S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

R. C. Luxembourg B 82.567.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg le 30 septembre 2005 à 17.00 heures

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Monsieur Marco Sterzi et Mademoiselle Francesca Docchio et de nommer Monsieur Xavier Mangiullo en tant qu'administrateur de la société à la place de Madame Maria Laura Guardamagna. L'assemblée décide également de renouveler le mandat du commissaire aux comptes Monsieur Achille Severgnini.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 30 septembre 2005.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

M. Sterzi

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04501. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093499.3/850/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

BOLLIG VOYAGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6412 Echternach, 1, rue Alferweiher.
R. C. Luxembourg B 94.631.

Assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2005

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée BOLLIG VOYAGES, S.à r.l., avec siège social à L-6412 Echternach, 1, rue Alferweiher, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 94.631, à savoir:

1. La Société Anonyme BOLLIG S.A., avec siège social à L-6412 Echternach, 17, rue Alferweiher, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 110.079),

ici dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Frank Schilling, employé privé, demeurant à L-6562 Echternach, 124, route de Luxembourg,

2. Madame Micheline Bollig, sans état particulier, demeurant à L-6437 Echternach, 1, rue Ermesinde.

Lesquels associés, seuls et uniques associés actuels de ladite société BOLLIG VOYAGES, S.à r.l., ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Jean Moes, gérant de société, demeurant à L-6490 Echternach, 47, route de Wasserbillig, comme gérant.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que Monsieur Frank Schilling, employé privé, demeurant à L-6562 Echternach, 124, route de Luxembourg, occupera dorénavant la fonction de gérant unique, avec tous pouvoirs d'engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Echternach, le 14 octobre 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour la société

M. Bollig / F. Schilling

- / Administrateur-délégué de BOLLIG S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04328. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093169.3/231/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

SOCIETE FINANCIERE CEREUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 36.889.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 12 octobre 2005 a appelé aux fonctions d'administrateurs MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Monsieur Peter Bun et de Monsieur Pieter van Nugteren. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Lors de cette même Assemblée, le mandat de l'administrateur

Monsieur Hans de Graaf, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de cet administrateur.

Le mandat du Commissaire aux comptes

ELPERS & CO. REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Hans de Graaf, Administrateur;

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour SOCIETE FINANCIERE CEREUS S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05578. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093762.3/029/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

SILVER TONGUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 77.828.

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 1^{er} septembre 2000, publié au Mémorial C numéro 141 du 23 février 2001,
dont les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par Maître Francis Kessler, notaire prénommé,
- en date du 18 septembre 2001, publié au Mémorial C numéro 219 du 8 février 2002 et
- en date du 21 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 699 du 7 mai 2002,
dont le capital social est fixé à quarante-deux mille sept cent quatre-vingt euros (EUR 42.780,-) représenté par quatre mille deux cent soixante-dix-huit (4.278) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire prénommé, en date du 12 octobre 2005, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 octobre 2005, volume 912, folio 7 case 10, que la société anonyme dénommée SILVER TONGUE S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 77.828, a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, lequel a déclaré que le passif de la société a été réglé et qu'il n'existe plus de passif et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée, que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite société. Pour extrait conforme, délivré à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 octobre 2005.

F. Kessler

Notaire

(093170.3/219/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

PORTFOLIO SELECTION SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 56.144.

EXTRAIT

En date du 2 septembre 2005, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03202. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093209.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

QUADRIFOGLIO S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 85.763.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 octobre 2005 que:
- il a été mis un terme au mandat du Commissaire aux comptes actuel ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
- la société GALINA INCORPORATED, The Lake Building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, est élue nouveau Commissaire aux Comptes. Elle terminera le mandat du Commissaire aux Comptes précédent, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2007.

Luxembourg, le 18 octobre 2005.

P. Gallasin.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05110. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093471.3/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

14298

GT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 89.793.

Messieurs les actionnaires,

Par la présente, je démissionne de ma fonction de Directeur de catégorie B de votre société avec effet immédiat.

Je vous prie de me donner décharge pour l'exécution de mon mandat.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Luxembourg, 30 septembre 2005.

J.-M. Debaty.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, réf. LSO-BJ06627. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095556.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

GT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 89.793.

Il résulte d'une lettre adressée par Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro di Belmontino, et Jean-Marc Debaty, en date du 30 septembre 2005 à la société inscrite au R.C.S. sous le n° B 89.793, qu'ils démissionnent de leur fonction d'Administrateur B de ladite société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, réf. LSO-BJ06626. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095553.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

FBZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 5, rue Chimay.
R. C. Luxembourg B 86.118.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 21 octobre 2005

La nomination de Monsieur Jean-François Verdier, en remplacement de Monsieur Antoine Brabis, au poste d'Administrateur est acceptée. Il terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2007;

La nomination de Madame Josiane Marie-France Muon, au poste d'Administrateur, est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Madame Josiane Marie-France Muon est nommée au poste d'Administrateur-Délégué en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Brabis qui conserve son poste d'Administrateur. Elle pourra engager la société par sa seule signature exclusive respectivement par sa co-signature obligatoire pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

FBZ S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05484. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093503.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

FBZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 5, rue Chimay.
R. C. Luxembourg B 86.118.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05487, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Signature.

(093501.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

14299

FAST INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 66.179.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement au siège social en date du 24 octobre 2005 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 50, Val Fleuri Luxembourg au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2005, réf. LSO-BJ05858. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093267.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

FAST INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 66.179.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2005, réf. LSO-BJ05969, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

Signature.

(093238.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

819 LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 105.323.

—
EXTRAIT

En date du 18 août 2005, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- la démission de M. Roeland P. Pels en tant que gérant est acceptée;

- Messrs. Yu Huang, Dongshan Wu and Qiliang Bo, avec adresse professionnelle au 6 Liupukang Jie, Xicheng Dist., 100724 Beijing, Republic of China, ont été nommés nouveaux gérants de la société.

Luxembourg, le 14 octobre 2005.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ05077. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093463.3/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

MICRO WAREHOUSE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 101.250.

—
EXTRAIT

Il résulte du certificat de changement établi par le Registre de Commerce des Sociétés du Delaware en date du 26 janvier 2005 que l'actionnaire unique de la société MICRO WAREHOUSE LUXEMBOURG, S.à r.l., anciennement GORES SERVICES, LLC a changé de nom et que, dorénavant, il porte le nom de INMAC HOLDINGS, LLC.

Désignation de l'associé	Nombre de parts
INMAC HOLDINGS, LLC	500
Total	500

Luxembourg, le 11 octobre 2005.

L. Wynter

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05109. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093469.3/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

14300

ELBROES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 110.525.

—
EXTRAIT

En date du 4 octobre 2005, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:
la démission de Monsieur Angelo Schenkens en tant que gérant est acceptée avec effet au 4 octobre 2005.
Monsieur Joost Tulkens, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouveau gérant avec effet au 4 octobre 2005.

Luxembourg, le 4 octobre 2005.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05108. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093466.3/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

SPRING FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 110.524.

—
EXTRAIT

En date du 4 octobre 2005, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:
la démission de Monsieur Angelo Schenkens en tant que gérant est acceptée avec effet au 4 octobre 2005.
Monsieur Joost Tulkens, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouveau gérant avec effet au 4 octobre 2005.

Luxembourg, le 4 octobre 2005.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05111. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093474.3/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

FAPA S.A., Société Anonyme.
Capital social: EUR 496.650.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 82.885.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg au siège social le 29 septembre 2005 à 10.00 heures

Résolution unique

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'Administration

M. Sterzi

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04481. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093485.3/850/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

GEC LUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 88.657.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04709, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(093594.3/1133/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

eRevolution S.A., Société Anonyme (en liquidation).**Capital social: EUR 32.000.**Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 73.994.*Extrait du procès-verbal de la décision du liquidateur en date du 7 octobre 2005*

Le liquidateur décide de porter le siège social du 5, rue Emile Bian, L-1235, Luxembourg au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227, Luxembourg.

Pour copie conforme

M. Sterzi

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04482. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093487.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

SUPRA INVEST S.A., Société Anonyme (en liquidation).**Capital social: EUR 80.000.**Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 77.648.*Extrait du procès-verbal de la décision du liquidateur en date du 7 octobre 2005*

Le liquidateur décide de transférer le siège social du 5, rue Emile Bian, L-1235, Luxembourg au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227, Luxembourg.

Pour copie conforme

M. Sterzi

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04483. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093488.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

EUROKOBUILD S.A., Société Anonyme.Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter.
R. C. Luxembourg B 61.922.*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Contern le 21 octobre 2005*

Il résulte dudit procès-verbal que Mme Ann Vermeylen a été révoquée de ses fonctions d'administrateur.

M. Nicolas Van Schap, demeurant Schuttersvest 55/11 à 2800 Mechelen (Belgique), a été nommé nouvel administrateur et terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Contern, le 21 octobre 2005.

Pour EUROKOBUILD S.A.

M. Diver

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05731. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093497.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

TIPTOP CHAUSSURES S.A., Société Anonyme.Siège social: L-6460 Echternach, 28, place du Marché.
R. C. Luxembourg B 109.126.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04327, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(093595.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

MAGISTE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 22.000.000.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 82.816.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée des actionnaires de la société
qui s'est tenue le 30 septembre 2005 à 19.00 heures*

Première résolution

L'assemblée décide d'élever à cinq le nombre de conseillers d'administration de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer M. Marco Cioni né à Genova (IT), le 27 décembre 1960 avec la résidence in Rome (IT) Via della Camilluccia, 741, administrateur de la société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer M. Marco Cioni né à Genova (IT), le 27 décembre 1960 avec la résidence in Rome (IT) Via della Camilluccia, 741, directeur general de la société.

Le 30 septembre 2005.

Pour copie conforme

Pour l'Assemblée des actionnaires

L. Pompei / L. Gargiulo

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04460. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093492.3/850/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

KBC CONSEIL-SERVICE, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 46.977.

—
Résolution du conseil d'administration par voie circulaire

Les soussignés, dans leur capacité d'Administrateur de la société, par la présente consentent au transfert du siège social de la société avec effet au 8 août 2005 pour l'adresse suivante:

Immeuble Centre Europe, 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

Les soussignés sont d'accord que cette résolution ait le même effet que si elle avait été prise lors d'une réunion du Conseil d'Administration.

G. Segers / S. Duchateau / E. de Boeck

Président / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04732. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093496.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

INTERNATIONAL STARS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.576.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg,
le 30 juin 2005*

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Monsieur Arno' Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

INTERNATIONAL STARS S.A.

M.-F. Ries-Bonani / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, réf. LSO-BJ06745. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095560.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

KIKUOKA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mersch.
R. C. Luxembourg B 28.646.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 octobre 2005

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 octobre 2005, les actionnaires ont pris la résolution suivante:
L'assemblée a approuvé la rectification de la nomination commissaire au comptes de H.R.T. REVISION, S.à r.l. en réviseur d'entreprises.

Mersch, le 18 octobre 2005

Pour extrait conforme

N. Arend

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04353. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093502.3/568/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

ATLANTICLUX LEBENSVERSICHERUNG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.
H. R. Luxembourg B 26.817.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 15. April 2005

Der Verwaltungsrat beschließt, Herrn Michael Emmel und Herrn Frank Wolf, zur Geschäftsführenden Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2005 zu ernennen. Das Mandat der Geschäftsführenden Mitglieder des Verwaltungsrates endet unmittelbar nach der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2006.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 17. Oktober 2005

Für ATLANTICLUX LEBENSVERSICHERUNG S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04638. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093506.3/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

LEDCOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4450 Belvaux, 6, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 111.390.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le cinq octobre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Sabahudin Ledinic, sans état, demeurant à L-1229 Luxembourg, 8, rue Bender.

2.- Madame Caroline Collignon, cuisinière, demeurant à L-1229 Luxembourg, 8, rue Bender.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de LEDCOL, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Belvaux.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-cinq (125) euros, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Sabahudin Ledinic	50 parts
2.- Madame Caroline Collignon	50 parts
Total: cents parts sociales	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée et valablement engagée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille cinq.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent euros (EUR 800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

- Madame Caroline Collignon, prénommée.

Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Sabahudin Ledinic, prénommé.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établi à L-4450 Belvaux, 6, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. Ledinic, C. Collignon, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 octobre 2005, vol. 910, fol. 93, case 5. – Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 octobre 2005.

A. Biel.

(094441.3/203/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.